

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 1313****23 décembre 2004****SOMMAIRE**

<b>Artibat S.A., Steinfort . . . . .</b>	<b>62977</b>	<b>Lybra Luxembourg III, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>62980</b>
<b>Association des parents d'élèves de l'enseignement précoce, préscolaire et primaire de Differdange- Centre, A.s.b.l., Differdange . . . . .</b>	<b>63001</b>	<b>Lybra Luxembourg IV, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>63005</b>
<b>Boulogne Participations S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>62980</b>	<b>McKesson Information Solutions Capital, S.à r.l., Munsbach . . . . .</b>	<b>63003</b>
<b>Canillac Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>63022</b>	<b>McKesson Information Solutions Capital, S.à r.l., Munsbach . . . . .</b>	<b>63005</b>
<b>Cards International Luxembourg S.A., Luxem- bourg . . . . .</b>	<b>63024</b>	<b>Medrom S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>63018</b>
<b>Centerk S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>63020</b>	<b>Medrom S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>63019</b>
<b>Centerk S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>63020</b>	<b>Mir Fund Management S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>62990</b>
<b>Delta Luxembourg International S.A., Luxem- bourg . . . . .</b>	<b>63023</b>	<b>Overpack Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>62994</b>
<b>Derek S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>63013</b>	<b>Overpack Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>62995</b>
<b>Dexia Leveraged Investment, Sicav, Luxembourg .</b>	<b>63022</b>	<b>Overseas Media T.V. S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>63024</b>
<b>Eura 2000 S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>62990</b>	<b>(D')Owstellgleis, S.à r.l., Hostert . . . . .</b>	<b>62978</b>
<b>Eura 2000 S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>62991</b>	<b>(D')Owstellgleis, S.à r.l., Hostert . . . . .</b>	<b>62978</b>
<b>Filuxa Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>63015</b>	<b>Pimco Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>63021</b>
<b>GESTLB, S.à r.l., Bascharage . . . . .</b>	<b>62992</b>	<b>Portus S.A., Grevenmacher . . . . .</b>	<b>63021</b>
<b>Italian Internet Investors Iniziative Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>63024</b>	<b>Saipem Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>62988</b>
<b>Konrad &amp; Associates S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>62979</b>	<b>Saipem Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>62990</b>
<b>Konrad &amp; Associates S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>62979</b>	<b>Sarditouring S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>63020</b>
<b>LaSalle UK Property Company II, S.à r.l., Luxem- bourg . . . . .</b>	<b>62996</b>	<b>Sarditouring S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>63020</b>
<b>LaSalle UK Property Company II, S.à r.l., Luxem- bourg . . . . .</b>	<b>62998</b>	<b>Schoetter, société civile, Leudelange . . . . .</b>	<b>62998</b>
<b>Light Bar, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>63020</b>	<b>Sorokina S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>63021</b>
<b>Luxshipping A.G., Remich . . . . .</b>	<b>63021</b>	<b>UBS ETF, Sicav, Luxembourg . . . . .</b>	<b>62992</b>
		<b>UBS ETF, Sicav, Luxembourg . . . . .</b>	<b>62994</b>
		<b>Wickla Management S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>63022</b>
		<b>Xanatum Finance S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>63016</b>
		<b>Xanatum Finance S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>63018</b>

**ARTIBAT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8422 Steinfort, 28, rue de Hobscheid.  
R. C. Luxembourg B 75.396.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2004, réf. LSO-AV02554, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2004.

Signature.

(086220.3/1286/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2004.

**D'OWSTELGLEIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6985 Hostert, 9, rue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 40.643.

L'an deux mille quatre, le trente septembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg- Eich.

A comparu:

Monsieur Claude Wilgé, gérant de sociétés, demeurant à L-6985 Hostert, 9, rue de la Gare, seul associé représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée D'OWSTELGLEIS, S.à r.l., avec siège social à L-5353 Oetrange, 2, rue de la Gare,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 40.643,

constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph Kerschen, alors de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 1<sup>er</sup> juin 1992, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 492 du 29 octobre 1992,

modifié suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 26 juillet 1994, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 473 du 21 novembre 1994.

modifié suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 9 décembre 1998, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 139 du 4 mars 1999.

modifié suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 8 octobre 1999, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 987 du 22 décembre 1999,

modifié suivant acte sous seing privé de l'associé unique en date du 1<sup>er</sup> mars 2002, en application de l'article 3 de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en Euro, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations N° 1266 du 30 août 2002,

Ensuite le comparant a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide de transférer le siège de la société vers L-6985 Hostert, 9, rue de la Gare.

En conséquence du prédit transfert de siège l'article 2 première phrase des statuts est modifié comme suit:

**«Art. 2. première phrase.**

Le siège social de la société est établi à Hostert.»

*Deuxième résolution*

L'associé unique accepte la démission de Monsieur Patrick Vincendeau en tant que gérant technique et lui confère pleine et entière décharge.

*Troisième résolution*

Monsieur Claude Wilgé, gérant de sociétés, demeurant à L-6985 Hostert, 9, rue de la Gare, né à Luxembourg, le 12 avril 1968, est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

*Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à approximativement 800,- EUR.

Dont acte fait et passé à Luxembourg-Eich en l'étude de notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. Wilgé, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2004, vol. 145S, fol. 41, case 12. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur*(signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 19 octobre 2004.

P. Decker.

(086238.3/206/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2004.

**D'OWSTELGLEIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6985 Hostert, 9, rue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 40.643.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 22 octobre 2004.

*Pour la Société*

P. Decker

*Notaire*

(086240.3/206/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2004.

**KONRAD & ASSOCIATES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 59.135.

## DISSOLUTION

L'an deux mille quatre, le douze octobre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société MINIJEN LTD, société anonyme ayant son siège social à Russell Square House, 10-12 Russell Square House Londres WCF 1B 5 LF, Royaume Uni,

ici représentée par Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Londres, le 26 août 2004.

Ladite procuration, après avoir été signée par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

- La société anonyme KONRAD & ASSOCIATES S.A., R. C. Luxembourg N° B 59.135, fut constituée par acte de Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 9 mai 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 429 du 6 août 1997.

- Les statuts de ladite société ont été modifiés par acte du notaire instrumentaire, en date du 25 septembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 250 du 14 février 2002.

- La société a actuellement un capital de quarante-six mille quatre cents euros (EUR 46.400,-) représenté par quatre-vingt-dix (90) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

- La comparante s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la société KONRAD & ASSOCIATES S.A.

- Par la présente, la comparante en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution de la société KONRAD & ASSOCIATES S.A., avec effet immédiat.

- La comparante en sa qualité de liquidateur de la société KONRAD & ASSOCIATES S.A., déclare que l'activité de la société a cessé, que le passif connu de ladite société a été payé ou provisionné;

- L'actionnaire unique s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

- La comparante reconnaît avoir pris connaissance et approuvé une situation comptable au 31 juillet 2004.

- La comparante donne tous pouvoirs à FIDUCENTER S.A., pour procéder au dépôt desdits comptes annuels et des déclarations fiscales y afférentes.

- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour.

- Les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans auprès de la société FIDUCENTER S.A., 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

- Sur ce, le mandataire de la comparante a présenté au notaire six (6) certificats d'actions toutes au porteur qui ont été immédiatement lacérés.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société KONRAD & ASSOCIATES S.A.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Koeune, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2004, vol. 22CS, fol. 17, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2004.

A. Schwachtgen.

(086788.3/230/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2004.

**KONRAD & ASSOCIATES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 59.135.

Les comptes de clôture au 31 juillet 2004, enregistrés à Luxembourg, le 19 octobre 2004, réf. LSO-AV04657, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2004.

A. Schwachtgen.

(086786.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2004.

**BOULOGNE PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 65.027.

Avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2004, la société MONTEREY SERVICES S.A., société anonyme, ayant son siège social au 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, a été nommée par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Madame Sabine Plattner, administrateur démissionnaire.

Le Conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Madame Marie-José Reyter, Administrateur
- Madame Monique Juncker, Administrateur
- Monsieur Robert Hovenier, Administrateur
- MONTEREY SERVICES S.A., Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2004.

Pour extrait sincère et conforme

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Agent domiciliataire

A. Galassi / C. Agata

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2004, réf. LSO-AV05484. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086293.3/029/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2004.

**LYBRA LUXEMBOURG III, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 103.507.

**STATUTES**

In the year two thousand four, on the thirteenth day of October.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch (Luxembourg).

There appeared:

1.- COMPASS PARTNERS EUROPEAN EQUITY FUND (BERMUDA), L.P., a limited partnership organised under the laws of Bermuda, with its registered office at 6 Front Street, Hamilton HM11, Bermuda, hereby represented by Mr Bernard Beerens, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a substituted proxy given on 13 October 2004,

2.- COMPASS PARTNERS EUROPEAN EQUITY INVESTORS, L.P., a limited partnership organised under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, County of New Castle, DE 19801, United States of America,

hereby represented by Mr Bernard Beerens, prenamed, by virtue of a substituted proxy given on 13 October 2004,

3.- LYBRA LUXEMBOURG IV, S.à r.l., a private limited liability company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of the undersigned notary on this day, having its registered office at 398, route d'Esch in L-1471 Luxembourg,

hereby represented by Mr Bernard Beerens, prenamed, by virtue of a substituted proxy given on 13 October 2004.

The said proxies, after having been signed *in varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of association (the Articles) of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**Chapter I. - Name - Duration - Object - Registered office****Art. 1. Name and Duration**

There exists a société à responsabilité limitée (private limited liability company) under Luxembourg law by the name of LYBRA LUXEMBOURG III, S.à r.l. (the Company) which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and particularly by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the Articles.

The Company is formed for an unlimited duration.

**Art. 2. Corporate object**

The Company may:

- carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of shareholdings in any company or firm or other entity in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those shareholdings;

- establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin; it may also acquire securities and patents, by way of investment, subscription, underwriting or option and realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise; and it may also grant financial assistance in the form of loans, advances, guarantees or oth-

erwise to or for the benefit of any companies in which the Company has a direct or indirect participation and to group companies and to any other enterprise with whom the Company has any business relationship;

- take any measure and carry out any operation, including, without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects;
- borrow in any form and proceed to the private issue of bonds and debentures.

### **Art. 3. Registered office**

The Company has its registered office in Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary General Meeting of Shareholder, or in case of plurality of shareholders, of its shareholders.

The Company may have offices and branches (whether or not permanent establishments), both in Luxembourg and abroad.

## **Chapter II. - Corporate capital**

### **Art. 4. Capital**

The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 15,000.- (fifteen thousand Euro), represented by 600 (six hundred) shares having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each.

### **Art. 5. Profit sharing**

Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

### **Art. 6. Transfer of shares**

If the Company has only one shareholder, the Company's shares are freely transferable to non-shareholders.

If the Company has a plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorized by a resolution of the shareholders in a general meeting who hold at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorization is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be approved by the shareholders who hold three-quarters of the rights belonging to the survivors.

### **Art. 7. Redemption of shares**

The Company shall have power to acquire shares in its own capital.

The acquisition and disposal by the Company of shares in its own share capital must be approved by a resolution of the shareholders in a general meeting and on the terms and conditions to be decided upon by such resolution. The quorum and majority requirements applicable to amendment of the Articles shall apply.

## **Chapter III. - Management**

### **Art. 8. Management - Board of managers**

8.1. The Company is administered by one or more managers, appointed by the General Meeting of Shareholders. The Shareholders shall approve the remuneration and the terms and conditions of appointment of each of the managers. Where there is more than one manager, they shall constitute a Board of Managers appointed by the General Meeting of Shareholders. The manager(s) need not be (a) shareholder(s). The General Meeting of Shareholders may at any time and ad nutum (without cause) dismiss and replace the manager or, in case of plurality, any one of them.

8.2. The first Chairman may, if so determined, be appointed by a General Meeting of Shareholders.

The Board of Managers may appoint from among its members a successor Chairman.

The Chairman, if one is appointed, will preside at all meetings of shareholders and of the Board of Managers. In his absence, the General Meeting of Shareholders or, as the case may be, the Board of Managers will appoint another person as chairman pro tempore by vote of the majority in number present in person or by proxy at such meeting.

8.3. Meetings of the Board of Managers shall be convened by the Chairman or by any other two members of the Board.

The managers will be given prior notice of each meeting of the Board of Managers. Except in cases of urgency which will be described in the convening notice or with the prior consent of all those entitled to attend, at least two days' written notice of meetings of the Board of Managers shall be given to all those entitled to attend.

The meetings of the Board of Managers may be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented or have given their consent to the holding of the meeting.

The meetings of the Board of Managers shall normally be held in the city of Luxembourg.

The notice of the meeting shall specify the place (if other than city of Luxembourg), the day and the hour of the meeting of the Board of Managers. The requirement to give notice may be waived by the consent in writing or by telefax or telegram or telex of each manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

8.4. Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telefax or telegram or telex another manager as his proxy.

A manager may represent more than one of his colleagues at a meeting of the Board of Managers.

8.5. A manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another, provided that no manager may participate telephonically from the United Kingdom at such meetings. Any participation to a conference call initiated and chaired by a manager located in Luxembourg shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

8.6. The Board of Managers can validly debate and take decisions only if the majority of its members are present or represented, provided that UK resident individuals may not constitute a majority of the managers present at the meeting.

8.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting of the Board of Managers. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex. A meeting of the Board of Managers held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

8.8. In dealing with third parties, the manager, or where there is more than one manager, the Board of Managers, shall have the powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve acts and operations consistent with the Company's objects provided the terms of this Article 8 are complied with.

8.9. All powers not expressly reserved by law or by the present Articles to the General Meeting of Shareholders fall within the scope of the competence of the manager, or where there is more than one manager, of the Board of Managers. Where there is one manager, the Company shall be bound by the sole signature of the manager, and, where there is more than one manager, by the sole signature of any member of the Board of Managers. The shareholders may appoint from among the members of the Board of Managers one or several general managers who may be granted the powers to bind the Company by their respective sole signature, provided they act within the powers vested in the Board of Managers.

8.10. The manager, or where there is more than one manager, the Board of Managers may delegate his/their powers for specific tasks to one or more agents.

The manager, or where there is more than one manager, the Board of Managers will determine the agent(s)' responsibilities and his/their remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

The Board of Managers may delegate part of its powers to one or more of its members. It may further appoint proxies for specific transactions and revoke such appointments at any time.

8.11. The decisions of the Board of Managers will be recorded in minutes to be inserted in a special register and signed by the Chairman or by the Secretary or any manager. Any proxies document appointing will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or by the Secretary.

8.12. The exclusive and effective place of management shall be Luxembourg. All management activities shall be carried out in or from Luxembourg.

#### **Art. 9. Liability of managers**

The manager or the managers (as the case may be) shall not assume, by reason of his/their position, personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company, so long as any such commitment is made in compliance with the Articles as well as the applicable provisions of the Law.

### **Chapter IV. - Secretary**

#### **Art. 10. Appointment of a secretary**

A secretary may be appointed by a resolution of a meeting of the shareholder(s) of the Company (the Secretary).

The Secretary, who need not be a manager, shall have the responsibility to act as clerk of the meetings of the Board of Managers and of the meetings of the shareholder(s), and to keep the records and the minutes of the Board of Managers and of the meetings of the shareholder(s) and their transactions, and he shall perform like duties for all committees of the Board of Managers (if any) when required. He may delegate his powers to one or several persons, however, he shall remain responsible for the tasks so delegated.

The Secretary shall have the power and authority to issue certificates and extracts on behalf of the Company to be produced in court or, more generally, vis-à-vis any third parties and to be used as official documents.

### **Chapter V. - General meetings of Shareholders**

#### **Article 11. Annual General Meetings of Shareholders**

The annual General Meeting of Shareholders shall be held annually at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of the meeting.

#### **Art. 12. Shareholders' voting rights**

Each shareholder may participate in General Meeting of Shareholders irrespective of the number of shares, which he owns.

Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Each shareholder may appoint by proxy a representative who need not be a shareholder to represent him and to cast votes on his behalf at shareholders' meetings.

#### **Art. 13. Quorum - Majority**

Resolutions at shareholders' meetings may be validly passed by a majority of shareholders owning more than half of the Company's share capital.

Resolutions to amend the Articles, to dissolve or liquidate the Company may only be validly passed by a majority of shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

Resolutions of shareholders can, instead of being passed at a General Meeting of Shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent a copy of the resolution(s) to be passed, and may vote in writing by letter, telefax or telex.

## Chapter VI. - Financial year - Financial statement - Profit sharing

### Art. 14. Financial year

The Company's accounting year begins on 1st January and ends on 31st December of the same year.

### Art. 15. Financial statements

Each year the accounting records of the Company shall be closed and the manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall arrange for the preparation of a balance sheet and profit and loss accounts.

### Art. 16. Inspection of documents

Each shareholder may inspect the above balance sheet and profit and loss accounts at the Company's registered office.

### Art. 17. Appropriation of profits - Reserves

An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be set aside each year for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company. The General Meeting of Shareholders shall, subject to applicable law, have power to authorise the payment of interim dividends.

## Chapter VII. - Dissolution - Liquidation

### Article 18. Dissolution

The insolvency or bankruptcy or any other similar procedure of anyone of the shareholder(s) will not cause the dissolution of the Company. The shareholders must approve, in accordance with paragraph 2 of Article 13 of these Articles, to the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

### Art. 19. Liquidation

At the time of the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators appointed by the shareholder(s) who will determine their powers and remuneration.

## Chapter VIII. - Audit

### Art. 20. Statutory auditor - External auditor

In accordance with article 200 of the Law, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by articles 256 and 215 of the Law does not apply.

## Chapter IX. - Governing Law

### Art. 21. Reference to Legal Provisions

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

#### *Subscription and payment*

The articles of association of the company having thus been established, the parties appearing hereby declare that they subscribe to the 600 (six hundred) shares representing the total share capital of the company as follows:

Shareholders	Shares	Payments
1. COMPASS PARTNERS EUROPEAN EQUITY FUND (BERMUDA), L.P., prenamed . . . . .	119	2,975.- EUR
2. COMPASS PARTNERS EUROPEAN EQUITY INVESTORS, L.P., prenamed . . . . .	1	25.- EUR
3. LYBRA LUXEMBOURG IV, S.à r.l., prenamed . . . . .	480	12,000.- EUR
Total: . . . . .	600	15,000.- EUR

All these shares have been fully paid up by the appearing parties by payments in cash, so that the sum of EUR 15,000.- (fifteen thousand Euro) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

#### *Transitory Provisions*

By way of derogation of article 14 of the present Articles, the Company's current accounting year is to run from the date of the present deed to 31 December 2004.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,500.- (one thousand five hundred euro).

#### *Extraordinary general meeting*

Immediately after the incorporation, the shareholders have adopted the following resolutions:

- Determination of the number of managers at four constituting therefore a Board of Managers;
- Appointment of the following four managers for an unlimited period:
  - Mr John Clark, partner in private equity company, with business address at 4, Grosvenor Place, London SW1X 7HJ, England;
  - Mr Gérard Becquer, chartered accountant, with business address at 5, rue Guillaume Kroll in L-1882 Luxembourg;
  - Mr Jan Prising, director of companies, with business address at Muhlegasse 12A, CH-6340 Baar, Switzerland; and
  - Mr Marc Feider, attorney-at-law, with business address at 58, rue Charles Martel in L-2134 Luxembourg.
- The registered office of the Company is established at 398, route d'Esch in L-1471 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing persons signed together with us, the notary, the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le treize octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

Ont comparu

1. COMPASS PARTNERS EUROPEAN EQUITY FUND (BERMUDA), L.P., un partnership avec responsabilité limitée organisé sous le droit des Bermudes, ayant son siège social au 6 Front Street, Hamilton HM11, Bermudes, ici représenté par Monsieur Bernard Beerens, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration et d'un pouvoir de substitution donnés le 13 octobre 2004.

2. COMPASS PARTNERS EUROPEAN EQUITY INVESTORS, L.P., un partnership avec responsabilité limitée organisé sous le droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, Comté de New Castle, DE 19801, Etats-Unis d'Amérique,

ici représenté par Monsieur Bernard Beerens, prénommé, en vertu d'une procuration et d'un pouvoir de substitution donnés le 13 octobre 2004.

3. LYBRA LUXEMBOURG IV, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de Grand-Duché de Luxembourg suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date de ce jour, ayant son siège social au 398, route d'Esch à L-1471 Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Bernard Beerens, prénommé, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration et d'un pouvoir de substitution donnés le 13 octobre 2004.

Lesdites procurations, après signature ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, ès qualités en vertu desquelles elles agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts (les Statuts) d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer comme suit:

**Chapitre I<sup>er</sup>. - Nom - Durée - Objet- Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>. Nom et Durée**

Il existe une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination LYBRA LUXEMBOURG III, S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et notamment par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les Statuts.

La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 2. Objet**

La Société peut:

- accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations;

- créer, administrer, développer et céder un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option d'achat tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et accorder des aides financières sous la forme de prêts, avances, garanties ou autres, aux sociétés, ou à leur profit, dans lesquelles la Société détient une participation directe ou indirecte et au groupe de sociétés et à toute autre entreprise avec laquelle la Société a des relations d'affaires;

- prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, incluant, sans limitations, des transactions commerciales, financières, mobilières ou immobilières qu'elle jugera nécessaires ou utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social;

- emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature.

**Art. 3. Siège social**

Le siège de la Société est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du pays par résolution prise en assemblée générale extraordinaire par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par les associés.

La Société peut ouvrir des bureaux et des succursales (sous forme d'établissements permanents ou non) dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

**Chapitre II. - Capital social**

**Art. 4. Capital**

Le capital social de la Société est fixé à 15.000,- EUR (quinze mille euros), représenté par 600 (six cents) parts sociales d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq euros) chacune.

**Art. 5. Partage des bénéfices**

Chaque part sociale donne droit à son titulaire à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif ainsi que des bénéfices de la Société.



**Art. 6. Cession des parts sociales**

Si la Société a un seul associé, les parts sociales détenues par l'associé unique sont librement cessibles aux tiers.

Si la Société a une pluralité d'associés, les parts sociales ne sont cessibles inter vivos à des tiers non-associés que dans le respect de l'approbation préalable des associés en Assemblée Générale des Associés représentant au moins trois quarts du capital social. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être transmises mortis causa à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

**Art. 7. Rachat des parts sociales**

La Société pourra racheter les parts sociales de son propre capital social.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales de son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une Assemblée Générale des Associés statuant dans le respect des conditions de quorum et de majorité applicables aux modifications des Statuts.

**Chapitre III. - Gérance - Représentation****Art. 8. Gestion - Conseil de Gérance**

8.1. La Société est administrée par un ou plusieurs Gérant(s) nommés par l'Assemblée Générale des Associés. Les Associés décident de la rémunération et des modalités de désignation de chacun des Gérants. En cas de pluralité de gérants, ceux-ci doivent constituer un Conseil de Gérance nommé par l'Assemblée Générale des Associés. Les gérants n'ont pas besoin d'être associés. L'Assemblée Générale des Associés peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer n'importe lequel des gérants.

8.2. Le premier Président pourra, s'il en est décidé ainsi, être désigné par l'Assemblée Générale des Associés.

Le Conseil de Gérance peut nommer le successeur du Président parmi ses membres.

Le Président, s'il est nommé, présidera toutes assemblées d'associés et toutes réunions du Conseil de Gérance. En son absence, l'Assemblée Générale des Associés, respectivement le Conseil de Gérance choisira une autre personne en tant que président pro tempore à la majorité des membres présents ou représentés.

8.3. Les réunions du Conseil de Gérance seront convoquées par le Président ou, à son défaut, par deux autres membres du Conseil.

Les gérants recevront une convocation préalable pour chaque réunion du Conseil de Gérance. Excepté les cas d'urgence qui seront décrits dans la convocation ou sur accord préalable de tous les membres, la convocation écrite devra attribuer, à ceux autorisés à participer, un délai d'au moins deux jours avant la réunion du Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance peuvent être valablement tenues sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou valablement représentés ou ont donné leur consentement à la tenue de la réunion.

Les réunions du Conseil de Gérance seront normalement tenues dans la ville de Luxembourg.

La convocation indique le lieu (si autre que la ville de Luxembourg), le jour et l'heure de la réunion du Conseil de Gérance. Il peut être renoncé à l'obligation d'envoyer une convocation de l'accord de chaque gérant donné par lettre, télécopie, télégramme ou télex. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues en des lieux et temps spécifiés dans un document préalablement approuvé par une résolution du Conseil de Gérance.

8.4. Chaque Gérant peut agir à toute réunion du Conseil de Gérance en désignant par lettre, télécopie, télégramme ou télex un autre gérant comme son mandataire.

Un Gérant peut représenter plusieurs de ses collègues à une réunion du Conseil de Gérance.

8.5. Un gérant peut participer à toutes réunions du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre mutuellement, étant entendu qu'aucun gérant ne puisse participer à ces réunions par téléphone depuis le Royaume-Uni. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant localisé au Luxembourg sera réputée équivalente à une participation en personne à une telle réunion qui sera ainsi réputée avoir été tenue à Luxembourg.

8.6. Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés, étant entendu que des individus résidant au Royaume-Uni ne puissent constituer une majorité des gérants présents à la réunion.

8.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Les signatures des gérants peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, télécopie ou télex. Une réunion tenue par résolutions prises de manière circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

8.8. Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social de la Société, sous réserve du respect des dispositions du présent article 8.

8.9. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les Statuts à l'Assemblée Générale des Associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance. S'il y a un seul gérant, la Société est engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature unique du Gérant et, en cas de pluralité de gérants, par la signature unique de tout autre membre du Conseil de Gérance. Les Associés peuvent élire parmi les membres du Conseil de Gérance un ou plusieurs gérants délégués qui auront le pouvoir d'engager la Société par leur seule signature, pourvu qu'ils agissent dans le cadre des compétences du Conseil de Gérance.

8.10. Le Gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, peut déléguer ses pouvoirs pour des tâches particulières à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le Gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, déterminera les responsabilités du/des mandataire(s) et sa/leur rémunération (s'il en existe une), la durée du mandat ainsi que toute autre condition du mandat.

Le Conseil de Gérance peut déléguer pour partie ses pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Il peut par ailleurs désigner des mandataires spéciaux pour des transactions déterminées et révoquer de tels mandataires à tout moment.

8.11. Les délibérations du Conseil de Gérance sont relatées dans des procès-verbaux insérés dans des registres spéciaux et signés par le Président ou par le Secrétaire ou par n'importe quel gérant. Toutes procurations y resteront annexées au procès-verbal respectif.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président ou par le Secrétaire.

8.12. La Société sera gérée exclusivement et effectivement à partir de Luxembourg. Tous les actes de gestion seront posés à ou à partir de Luxembourg.

#### **Art. 9. Responsabilité des gérants**

Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur position, aucune responsabilité personnelle pour un engagement valablement pris par eux au nom de la Société, aussi longtemps que cet engagement est conforme aux Statuts et aux dispositions applicables de la Loi.

### **Chapitre IV. - Secrétaire**

#### **Art. 10. Nomination d'un secrétaire**

Un secrétaire peut être nommé suivant une résolution de l'associé unique (ou de l'assemblée des associés en cas de pluralité d'associés) de la Société (le Secrétaire).

Le Secrétaire, qui ne doit pas nécessairement être un gérant, aura la responsabilité d'agir en tant que clerc des réunions du Conseil de Gérance et de l'associé unique (respectivement de l'assemblée des associés) et de garder les procès-verbaux et les minutes du Conseil de Gérance et de l'associé unique (ou de l'assemblée des associés) et de toutes leurs transactions. Il effectuera, si nécessaire, des fonctions similaires pour tous les comités du Conseil de Gérance (s'il y en a). Il pourra déléguer ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes à condition qu'il conserve la responsabilité des tâches qu'il aura déléguées.

Le Secrétaire aura le pouvoir et l'autorité d'émettre des certificats et des extraits pour le compte de la Société qui pourront être produits en justice ou, de manière générale, à l'égard de tous tiers et qui seront utilisés comme documents officiels.

### **Chapitre V. - Assemblée générale des associés**

#### **Art. 11. Assemblées générales annuelles des associés**

L'Assemblée Générale annuelle des Associés se réunit annuellement au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg à préciser dans la convocation pour l'assemblée.

#### **Art. 12. Droit de vote des associés**

Chaque associé peut prendre part aux Assemblées Générales des Associés indépendamment du nombre de parts qu'il détient.

Le droit de vote de chaque associé est proportionnel au nombre de parts qu'il détient.

Chaque associé peut désigner par procuration un représentant qui n'a pas besoin d'être un associé pour le représenter et pour voter en son nom aux assemblées des associés.

#### **Art. 13. Quorum - Majorité**

Les résolutions aux assemblées des associés sont valablement prises par une majorité d'associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les résolutions modifiant les Statuts et celles pour dissoudre ou liquider la Société ne seront valablement prises que par une majorité en nombre d'associés possédant au moins trois quarts du capital social.

Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une Assemblée Générale des Associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, la/les résolutions à prendre devra/devront être envoyée(s) à chaque associé, et chaque associé pourra voter par écrit par lettre, télécopie ou télex.

### **Chapitre VI. - Année sociale - Bilan - Répartition**

#### **Art. 14. Année sociale**

L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

#### **Art. 15. Comptes sociaux**

Chaque année, les livres comptables de la Société sont clos et le Conseil de Gérance fera en sorte que le bilan et le compte de pertes et profits soient établis.

#### **Art. 16. Inspection des documents**

Chaque associé peut prendre connaissance du bilan et du compte de pertes et profits au siège social de la Société.

#### **Art. 17. Distribution des bénéfices - Réserves**

Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté chaque année à l'établissement de la réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde peut être distribué à l'associé unique (ou aux associés) en proportion des parts qu'il(s) détient (détiennent) dans la Société. L'Assemblée Générale des Associés a, sous réserve de la loi applicable, le pouvoir d'autoriser le paiement d'un ou plusieurs dividendes intérimaires.

## Chapitre VII. - Dissolution - Liquidation

### Art. 18. Dissolution

L'insolvabilité ou la faillite ou n'importe quelle autre procédure similaire d'un ou des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société. Les associés doivent donner leur accord conformément aux dispositions de l'article 13 paragraphe 2 des présents Statuts à la dissolution et à la liquidation de la Société et fixer les modalités y relatives.

### Art. 19. Liquidation

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateur(s), nommé(s) par le(s) associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et leur rémunération.

## Chapitre VIII. - Vérification des comptes

### Art. 20. Commissaires aux comptes - Réviseur d'entreprises

Conformément à l'article 200 de la Loi, la Société a seulement besoin d'une vérification des comptes par un commissaire si elle a plus de 25 associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue par les articles 256 et 215 de la Loi n'est pas applicable.

## Chapitre IX. - Loi applicable

### Art. 21. Référence aux dispositions légales

Pour tous les points non expressément prévus par les présents Statuts, le ou les associé(s) s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

#### *Souscription et libération*

Les Statuts de la Société ayant été ainsi établis, les parties comparantes déclarent par la présente souscrire les 600 (six cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social souscrit de la Société de la manière suivante:

Associés	Parts sociales	Paiements sociales
1. COMPASS PARTNERS EUROPEAN EQUITY FUND (BERMUDA), L.P., prénommée . . .	119	2.975,- EUR
2. COMPASS PARTNERS EUROPEAN EQUITY INVESTORS, L.P., prénommée . . . . .	1	25,- EUR
3. LYBRA LUXEMBOURG IV, S.à r.l., prénommée . . . . .	480	12.000,- EUR
Total . . . . .	600	15.000,- EUR

Toutes ces parts sociales ont été libérées entièrement par les parties comparantes par paiement en numéraire, de sorte que le montant de EUR 15.000,- (quinze mille euros) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Dispositions transitoires*

Par dérogation à l'article 14 des présents Statuts, le premier exercice social commence à la date du présent acte et se terminera le 31 décembre 2004.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève à approximativement 1.000,- EUR (mille euros).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés ont pris les résolutions suivantes:

1. Fixation du nombre de gérants à quatre, constituant dès lors un Conseil de Gérance;
2. Nomination des quatre gérants suivants pour une période indéterminée:
  - a) Monsieur John Clark, associé dans une société de capital risque, demeurant au 4, Grosvenor Place à GB-Londres SW1X 7HJ, Royaume-Uni;
  - b) Monsieur Gérard Becquer, expert-comptable, demeurant au 5, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg;
  - c) Monsieur Jan Prising, dirigeant d'entreprises, demeurant au Muhlegasse 12A à CH-6340 Baar, Suisse; et
  - d) Monsieur Marc Feider, avocat à la Cour, demeurant au 58, rue Charles Martel à L-2134 Luxembourg.
3. Fixation de l'adresse du siège social de la Société au 398, route d'Esch à L-1471 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Berens, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 15 octobre 2004, vol. 429, fol. 1, case 4. – Reçu 150 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 15 octobre 2004.

H. Hellinckx.

(085122.3/242/466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2004.

**SAIPEM LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 65.133.

In the year two thousand and four, on the twenty-third of November,  
Before Maître Paul Frieders, notary, residing in Luxembourg,

Was held the extraordinary general meeting of the shareholders of SAIPEM LUXEMBOURG S.A., a société anonyme, having its registered office in L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue, RCS Luxembourg B 65.133, incorporated by deed of the undersigned notary on July 2nd 1998, published in the Mémorial C, number 672 of September 21st, 1998. The Articles of Incorporation have been amended for the last time by deed of the undersigned notary on October 23, 2001, published in the Mémorial C, number 349 of March 4, 2002.

The meeting began and was presided by Mr Marco Villa, employee, with professional address at Via Martiri di Cefalonia 67, 1-20097 S. Donato Milanese.

The Chairman appointed as secretary Mrs Sonia Ouizougoun, employee, with professional address at 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Arnaud Bezzina, employee, with professional address at 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:  
I. The agenda of the extraordinary general meeting is the following:

1) Decrease of the share capital by an amount of 2,992,092.- EUR in order to bring it from its present amount of 3,023,094.- EUR to 31,002.- EUR against cancellation of the shares numbered 1 - 2,493,410.

2) Approval of the payment to the holders of the shares to be cancelled of the amount of 2,992,092.- EUR, such payment to be made after the period of 30 days following the publication of the minutes of the extraordinary general meeting in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of Luxembourg.

3) Subsequent amendment of Article 5, 1<sup>st</sup> paragraph of the articles of incorporation which will read as follows:

«**Art. 5, first paragraph.** The corporate capital of the Company is set at thirty-one thousand and two euros (31,002.- EUR), divided into twenty-five thousand eight hundred and thirty-five (25,835) shares with a par value of one point twenty euros (1.20 EUR) each, fully paid in.»

II. The shareholders present or represented, the proxies of the shareholders represented and the number of their shares are shown on an attendance list, this attendance list having been signed by the shareholders present, the proxy-holders representing shareholders, the members of the board of the meeting and the undersigned notary, shall stay affixed to these minutes with which it will be registered.

The proxies given by the represented shareholders, after having been initialled *ne varietur* by the members of the board of the meeting and the undersigned notary, shall stay affixed in the same manner to these minutes.

III. It appears from the attendance list, that all the two million five hundred and nineteen thousand two hundred and forty-five (2,519,245) shares representing the whole corporate capital of three million twenty-three thousand and ninety-four euros (3,023,094.- EUR) are represented at the present extraordinary general meeting.

IV. The meeting is therefore regularly constituted and can decide validly on its agenda, of which the shareholders have been preliminary advised.

V. After deliberation, the following resolutions were unanimously adopted by the general meeting:

*First resolution*

The general meeting decides to decrease the share capital by an amount of two million nine hundred and ninety-two thousand and ninety-two euros (2,992,092.- EUR) in order to bring it from its present amount of three million twenty-three thousand and ninety-four euros (3,023,094.- EUR) to thirty-one thousand and two euros (31,002.- EUR) against cancellation of the shares numbered 1 - 2,493,410.

*Second resolution*

The general meeting decides to approve the payment to the holders of the shares to be cancelled of the amount of two million nine hundred and ninety-two thousand and ninety-two euros (2,992,092.- EUR), such payment to be made after the period of thirty (30) days following the publication of the minutes of the extraordinary general meeting in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of Luxembourg.

*Third resolution*

The general meeting decides to amend Article 5, 1<sup>st</sup> paragraph of the Articles of Incorporation in order to put it in accordance with the foregoing resolutions to be read as follows:

«**Art. 5, first paragraph.** The corporate capital of the Company is set at thirty-one thousand and two euros (31,002.- EUR), divided into twenty-five thousand eight hundred and thirty-five (25,835) shares with a par value of one point twenty euros (1.20 EUR) each, fully paid in.»

There being no further items on agenda the meeting the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who knows and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by names, first names, civil status and residences, the members of the board of the meeting signed together with the notary the present original deed.

**Follows the French version:**

L'an deux mille quatre, le vingt-trois novembre,  
Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SAIPEM LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 65.133, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 2 juillet 1998, publié au Mémorial C, numéro 672 du 21 septembre 1998. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 23 octobre 2001, publié au Mémorial C, numéro 349 du 4 mars 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Marco Villa, employé privé, avec adresse professionnelle Via Martiri di Cefalonia 67, I-20097 S. Donato Milanese.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Sonia Ouizougoun, employée privée, avec adresse professionnelle au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Arnaud Bezzina, employé privé, avec adresse professionnelle au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1) Réduction du capital social à concurrence d'un montant de 2.992.092,- EUR pour le porter de son montant actuel de 3.023.094,- EUR à 31.002,- EUR contre annulation des actions numérotées 1 - 2.493.410.

2) Approbation du paiement aux détenteurs des actions à annuler du montant de 2.992.092,- EUR, tel paiement à effectuer après une période de 30 jours suivant la publication du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

3) Modification subséquente de l'article 5, alinéa 1<sup>er</sup> des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5, alinéa 1<sup>er</sup>.** Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille deux euros (31.002,- EUR), divisé en vingt-cinq mille huit cent trente-cinq (25.835) actions d'une valeur nominale de un virgule vingt euro (1,20 EUR) chacune, entièrement libérées.»

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés après avoir été paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III. Qu'il résulte de ladite liste de présence que toutes les deux millions cinq cent dix-neuf mille deux cent quarante-cinq (2.519.245) actions représentatives de l'intégralité du capital social de trois millions vingt-trois mille quatre-vingt-quatorze euros (3.023.094,- EUR) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV. L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel les actionnaires déclarent avoir eu préalablement connaissance.

V. Après délibération, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de réduire le capital social à concurrence d'un montant de deux millions neuf cent quatre-vingt-douze mille quatre-vingt-douze euros (2.992.092,- EUR) pour le porter de son montant actuel de trois millions vingt-trois mille quatre-vingt-quatorze euros (3.023.094,- EUR) à trente et un mille deux euros (31.002,- EUR) contre annulation des actions numérotées 1 - 2.493.410.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide d'approuver le paiement aux détenteurs des actions à annuler du montant de deux millions neuf cent quatre-vingt-douze mille quatre-vingt-douze euros (2.992.092,- EUR), tel paiement à effectuer après une période de trente (30) jours suivant la publication du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 5, alinéa 1<sup>er</sup> des statuts pour le mettre en concordance avec les résolutions qui précèdent et de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5, alinéa 1<sup>er</sup>.** Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille deux euros (31.002,- EUR), divisé en vingt-cinq mille huit cent trente-cinq (25.835) actions d'une valeur nominale de un virgule vingt euro (1,20 EUR) chacune, entièrement libérées.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur la demande des comparants le présent procès-verbal est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise devant, sur la demande des mêmes comparants, faire foi en cas de divergences avec la version française.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Villa, S. Ouizougun, A. Bezzina, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2004, vol. 145S, fol. 82, case 3. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur* (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2004.

P. Frieders.

(101552.3/212/132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2004.

---

**SAIPEM LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 65.133.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2004.

P. Frieders

*Notaire*

(101553.3/212/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2004.

---

**MIR FUND MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 20.509.

Le règlement de gestion du 3 décembre 2004 du fonds commun de placement MIR GestFund, enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2004, réf. LSO-AX05138, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2004.

Signatures.

(103287.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2004.

---

**EURA 2000 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 39.200.

L'an deux mille quatre, le cinq octobre.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EURA 2000 S.A., avec siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, constituée suivant acte reçu par le notaire Léon Thomas dit Tom Metzler, de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 3 janvier 1992, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 272 du 22 juin 1992, modifiée suivant acte reçu par le prédit notaire Tom Metzler, en date du 8 juin 1993, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 402 du 3 septembre 1993, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 39.200.

L'assemblée est présidée par Monsieur Sandro Capuzzo, employé privé, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey,

qui désigne comme secrétaire Madame Roberta Masson, employée privée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Annabelle Giovanardi, employée privée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

## 1. Modification de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle du délégué du Conseil, soit par la signature collective de deux administrateurs.»

## 2. Remplacement à l'article 7 des termes «administrateur-délégué» par les termes «délégué du conseil».

## 3. Modification de l'article 11 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le dernier jeudi du mois de juin à 13.30 heures, et pour la première fois le 30 juin 2005. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

## 4. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article six des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle du délégué du Conseil, soit par la signature collective de deux administrateurs.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de remplacer les termes «administrateur-délégué» par «délégué du conseil» dans l'article sept des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 7.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un délégué du conseil.»

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article onze des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le dernier jeudi du mois de juin à 13.30 heures, et pour la première fois le 30 juin 2005. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: S. Capuzzo, R. Masson, A. Giovanardi, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2004, vol. 145S, fol. 45, case 5. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2004.

E. Schlessler.

(086169.3/227/76) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2004.

**EURA 2000 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 39.200.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2004.

E. Schlessler.

(086170.3/227/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2004.

**GESTLB, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4907 Bascharage, 17, rue J.N. Schumacher.

R. C. Luxembourg B 45.062.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2004, réf. LSO-AV05347, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2004.

Signature.

(086712.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2004.

**UBS ETF, Société d'Investissement à Capital Variable,  
(anc. FRESCO).**

Registered office: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J. F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 83.626.

In the year two thousand four, on the twenty-ninth of November.

Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg,

Was held the extraordinary general meeting of the shareholders of the société anonyme FRESCO, qualifying as Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV), having its registered office in L-1855 Luxembourg, 49, avenue J. F. Kennedy, R. C. Luxembourg B 83.626, incorporated by deed of the undersigned notary on September 7, 2001, published in the Mémorial C, number 870 of October 11, 2001.

The meeting was opened at 10.30 a.m. and was presided by Mrs Mireille Zimmer, private employee, with professional address at 49, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

The President appointed as secretary Mrs Irena Majcen, private employee, with professional address at 49, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Gregory Fourez, private employee, with professional address at 49, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

The Board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the extraordinary general meeting is as follows:

\* To amend the Articles of Incorporation by the amendment of article 1 of the Articles of Incorporation by changing the name of the Company FRESCO into UBS ETF.

II. The present extraordinary general meeting is an adjourned meeting, a first extraordinary meeting which has been convened for October 20, 2004, with an agenda containing the item indicated in I. above, having been unable to resolve on this item, the quorum of presence imposed by law having not been reached.

III. The present extraordinary general meeting has been convened by publications containing the agenda in:

- the «Luxemburger Wort» of October 27, 2004 and of November 12, 2004,
- the «Mémorial C» number 1080 of October 27, 2004 and number 1140 of November 12, 2004,
- the «La Tribune», «SHAB» and «Le Temps» of October 27, 2004 and of November 12, 2004,
- the «Börsenzeitung» of October 27, 2004 and of November 12, 2004,
- the «F & W» of October 23, 2004 and of November 10, 2004,
- and the «Balo» of October 27, 2004 and of November 12, 2004.

The justifying publications are deposited on the bureau of the meeting.

IV. The shareholders present or represented and the number of shares they hold are shown on an attendance list, signed by the Chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. This list, together with the proxies, will remain annexed to this deed in order to be filed with the registration authorities.

V. As it appears from the attendance list, out of nineteen million nine hundred and ninety thousand eight hundred and thirty (19,990,830) shares, representing the entire share capital, sixteen thousand nine hundred (16,900) shares are present or represented at the present extraordinary general meeting.

VI. That the present meeting is regularly constituted and can validly decide on that item of its agenda, the passing of the resolution requiring no quorum of shareholders present or represented.

VII. After this had been set forth by the Chairman and acknowledged by the members of the meeting, the Chairman submitted to the vote of the members of the meeting the following resolution:

*Resolution*

The general meeting decides to amend Article 1 of the Articles of Incorporation by changing the name of the Company FRESCO into UBS ETF to be read as follows:

**«Art. 1. - Name**

There exists among the subscribers and all those who may become owners of shares hereafter issued, a public limited company («société anonyme») qualifying as an investment company with variable share capital («société d'investissement à capital variable») under the name of UBS ETF (hereinafter the «Company».)»

This resolution has been adopted unanimously.

There being no further item on the agenda, the meeting was thereupon adjourned at 11.00 a.m.



The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a German version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by surnames, given names, civil status and residences, the members of the Board of the meeting signed together with the notary the present deed.

#### **Follows the German version:**

Im Jahre zweitausendundvier, den neunundzwanzigsten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Frieders, mit Amtssitz in Luxemburg.

Fand eine außerordentliche Generalversammlung der Aktiengesellschaft («société anonyme») FRESCO, eine Investmentgesellschaft mit variablem Kapital (SICAV), mit Sitz in L-1855 Luxemburg, 49, avenue J. F. Kennedy, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, unter Nummer B 83.626 statt. Die Gesellschaft wurde gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch den unterzeichneten Notar am 7. September 2001, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 870 vom 11. Oktober 2001.

Die Sitzung wurde um 10.30 Uhr unter dem Vorsitz von Frau Mireille Zimmer, Privatangestellte, mit Geschäftsadresse in L-1855 Luxemburg, 49, avenue J. F. Kennedy, eröffnet.

Der Vorsitzende bestellt Frau Irena Majcen, Privatangestellte, mit Geschäftsadresse in L-1855 Luxemburg, 49, avenue J. F. Kennedy, zum Sekretär.

Die Versammlung bestellt zum Stimmzähler Herrn Gregory Fourez, Privatangestellter, mit Geschäftsadresse in L-1855 Luxemburg, 49, avenue J. F. Kennedy.

Nachdem der Versammlungsrat der Gesellschafterversammlung somit bestellt ist, gibt der Vorsitzende folgende Erklärungen ab und ersucht den Notar Nachstehendes zu beurkunden:

I. Die Tagesordnung der ausserordentlichen Generalversammlung lautet wie folgt:

\* Änderung der Firma von FRESCO in UBS ETF und entsprechende Änderung von Artikel 1 der Gesellschaftssatzung.

II. Gegenwärtige ausserordentliche Generalversammlung ist eine vertagte Versammlung. Eine erste ausserordentliche Generalversammlung, welche für den 20. Oktober 2004 einberufen wurde, mit einer Tagesordnung die den unter I. angeführten Punkt enthielt, konnte nicht über diesen Punkt befinden, da die gesetzlich vorgeschriebene Anwesenheitsquote nicht erreicht wurde.

III. Gegenwärtige ausserordentliche Generalversammlung wurde einberufen, mittels Anzeigen, enthaltend die Tagesordnung:

- im «Luxemburger Wort» vom 27. Oktober 2004 und vom 12. November 2004,
- im «Mémorial C» Nummer 1080 vom 27. Oktober 2004 und Nummer 1140 vom 12. November 2004,
- in der «La Tribune», «SHAB» und «Le Temps» vom 27. Oktober 2004 und vom 12. November 2004,
- in der «Börsenzeitung» vom 27. Oktober 2004 und vom 12. November 2004,
- im «F & W» vom 23. Oktober 2004 und vom 10. November 2004,
- und im «Balo» vom 27. Oktober 2004 und vom 12. November 2004.

Je ein Exemplar dieser Veröffentlichungen wurde der Generalversammlung vorgelegt.

IV. Die anwesenden oder vertretenen Aktionäre und die Zahl ihrer Aktien werden auf einer Anwesenheitsliste vermerkt. Diese Anwesenheitsliste, welche von dem Vorsitzenden der Versammlung, dem Sekretär, dem Stimmzähler und dem unterzeichneten Notar unterzeichnet wird, liegt zusammen mit den Vollmachten dieser Urkunde als Anhang bei, um mit derselben formalisiert zu werden.

V. Aus der vorerwähnten Anwesenheitsliste geht hervor, dass von neunzehn Millionen neunhundertneunzigtausendachthundertdreissig (19.990.830) Aktien, welche das gesamte Gesellschaftskapital darstellen, sechzehntausendneunhundert (16.900) Aktien in gegenwärtiger Generalversammlung vertreten sind.

VI. Gegenwärtige Generalversammlung wurde vorschriftsmässig einberufen und kann gültig über ihre Tagesordnung Beschluss fassen, da keine Anwesenheitsquote von anwesenden oder vertretenen Aktionären erforderlich ist.

VII. Nachdem Vorstehendes durch den Vorsitzenden erklärt wurde und von den Mitgliedern des Versammlungsrates für richtig befunden wurde, schlug der Vorsitzende den Versammlungsteilnehmern folgenden Beschluss zur Abstimmung vor:

#### *Einzigter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst die Änderung der Firma von FRESCO in UBS ETF und die entsprechende Änderung von Artikel 1 der Gesellschaftssatzung, wie folgt:

#### **«Art. 1. - Name**

Zwischen den Zeichnern und alle denjenigen, welche Eigentümer von zukünftig ausgegebenen Aktien werden können, besteht eine Aktiengesellschaft («société anonyme») als Investmentgesellschaft mit variablem Kapital («société d'investissement à capital variable») unter dem Namen UBS ETF (nachstehend die «Gesellschaft».)»

Dieser Beschluss wurde einstimmig gefasst.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, wurde die Generalversammlung um 11.00 Uhr aufgehoben.

Der unterzeichnete Notar, welcher die englische Sprache spricht und versteht, erklärt hiermit, dass auf Anfrage der erschienenen Personen die gegenwärtige Urkunde in englischer Sprache, gefolgt von einer deutschen Fassung, verfasst wurde. Auf Anfrage derselben erschienenen Personen und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, soll die englische Fassung vorherrschen.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben die Mitglieder des Versammlungsrates gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: M. Zimmer, I. Majcen, G. Fourez, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2004, vol. 22CS, fol. 77, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf stempelfreiem Papier, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 17. Dezember 2004.

P. Frieders.

(104157.3/212/127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

**UBS ETF, Société d'Investissement à Capital Variable,  
(anc. FRESCO).**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J. F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 83.626.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 17 décembre 2004.

P. Frieders.

(104163.3/212/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

**OVERPACK HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 100.481.

L'an deux mille quatre, le onze octobre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme OVERPACK HOLDING S.A., avec siège social à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare,

constituée suivant acte reçu par le Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 22 avril 2004, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 490 du 11 mai 2004,

modifiée suivant acte reçu par le Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 30 juin 2004, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 734 du 16 juillet 2004,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 100.481.

L'assemblée est ouverte à 15.00 heures sous la présidence de Monsieur Régis Galiotto, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg-Eich,

qui désigne comme secrétaire Madame Danièle Origer, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg-Eich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Ekaterini Mouzaki, avocate, demeurant à B-1000 Bruxelles, 7, place Jean Jacobs.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social de cinq cent deux mille sept cent vingt Euros (502.720,- EUR) pour le porter de son montant actuel de cinq millions cinq cent trente-deux mille cent soixante Euros (5.532.160,- EUR) à six millions trente-quatre mille huit cent quatre-vingts Euros (6.034.880,- EUR) par la création et l'émission de mille cinq cent soixante et onze (1.571) nouvelles actions d'une valeur nominale de trois cent vingt Euros (320,- EUR) chacune, à libérer intégralement en numéraire, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2.- Souscription et libération de mille cinq cent soixante et onze (1.571) actions nouvelles par MORNOS S.A., société de droit grecque, avec siège social à Thiva, rue 7km Thivas-Chalkidas, en Grèce, inscrite au Registre des Sociétés Anonymes et des Sociétés à Responsabilité Limitée de la Préfecture de Viotias, sous numéro 24908/11/B/91/25.

3.- Renonciation de l'autre actionnaire à son droit de souscription préférentiel.

4.- Modification de l'article 5, premier alinéa des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à six millions trente-quatre mille huit cent quatre-vingts Euros (6.034.880,- EUR), représenté par dix-huit mille huit cent cinquante-neuf (18.859) actions d'une valeur nominale de trois cent vingt Euros (320,- EUR) chacune.»

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de cinq cent deux mille sept cent vingt Euros (502.720,- EUR) pour le porter de son montant actuel de cinq millions cinq cent trente-deux mille cent soixante Euros (5.532.160,- EUR) à six millions trente-quatre mille huit cent quatre-vingts Euros (6.034.880,- EUR) par la création de mille cinq cent soixante et onze (1.571) actions nouvelles d'une valeur nominale de trois cent vingt Euros (320,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

L'autre actionnaire ayant renoncé à son droit de souscription préférentiel, les nouvelles actions ont été entièrement souscrites et intégralement libérées en espèces par MORNOS S.A., société de droit grecque, avec siège social à Thiva, rue 7km Thivas-Chalkidas, en Grèce, inscrite au Registre des Sociétés Anonymes et des Sociétés à Responsabilité Limitée de la Préfecture de Viotias, sous numéro 24908/11/B/91/25,

ici représentée par Madame Ekaterini Mouzaki, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Athènes, le 8 octobre 2004,

laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée.

Il a été prouvé au notaire instrumentant qui le constate expressément que le montant de cinq cent deux mille sept cent vingt euros (502.720,- EUR) est à la libre disposition de la société.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution précédente l'article 5, premier alinéa des statuts est modifié pour avoir la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à six millions trente-quatre mille huit cent quatre-vingts Euros (6.034.880,- EUR), représenté par dix-huit mille huit cent cinquante-neuf (18.859) actions d'une valeur nominale de trois cent vingt Euros (320,- EUR) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15.30 heures.

*Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à environ 6.900,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus par le notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Galiotto, D. Origer, E. Mouzaki, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2004, vol. 22CS, fol. 14, case 9. – Reçu 5.027,20 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 22 octobre 2004.

P. Decker.

(086232.3/206/85) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2004.

**OVERPACK HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 100.481.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 22 octobre 2004.

Pour la société

P. Decker

Notaire

(086235.3/206/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2004.

**LaSalle UK PROPERTY COMPANY II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 100.033.

In the year two thousand and four, on the twenty-first day of September.  
Before us Maître Henri Hellinckx, notary, residing at Mersch (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

LaSalle UK COMMERCIAL MANAGEMENT COMPANY, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) created and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, acting in its own name and on behalf of LaSalle UK COMMERCIAL PROPERTY FUND, a mutual investment fund organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg,

here represented by Mr Raphaël Poncelet, private employee, residing professionally in Luxembourg,  
by virtue of a proxy established on September 21, 2004.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, acting in its capacity as sole shareholder of LaSalle UK PROPERTY COMPANY II, S.à r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, R. C. Luxembourg B 100.033 (the «Company»), incorporated under the law of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of the undersigned notary, on March, 24, 2004, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* number 552 of May 27, 2004, the articles of which have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary replaced by Maître Anja Holtz, notary residing in Wiltz on September 9, 2004, not yet published in the *Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations* and pursuant to a deed of the undersigned notary on September 15, 2004, not yet published in the *Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations*, has required the undersigned notary to state its resolutions as follows:

*First resolution*

The sole shareholder resolves (i) to increase the Company's share capital by an amount of fifty-six thousand five hundred Pounds (GBP 56,500.-) so as to raise it from its present amount of one hundred and fifty-nine thousand eight hundred and twenty Pounds (GBP 159,820.-) up to two hundred and sixteen thousand three hundred and twenty Pounds (GBP 216,320.-) by the issue of two thousand eight hundred and twenty-five (2,825) new shares, each having a par value of twenty Pounds (GBP 20.-) and (ii) to create one additional class of shares by amending Article 6 of the articles of incorporation of the Company (the «Articles of Incorporation»)

The two thousand eight hundred and twenty-five (2,825) new shares are subscribed by LaSalle UK COMMERCIAL MANAGEMENT COMPANY, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) created and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, acting in its own name and on behalf of LaSalle UK COMMERCIAL PROPERTY FUND, a mutual investment fund organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

The two thousand eight hundred and twenty-five (2,825) new shares have been fully paid up in cash by the subscriber so that the total sum of fifty-six thousand five hundred Pounds (GBP 56,500.-) is at the free disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary.

*Second resolution*

The sole shareholder resolves that the two thousand eight hundred and twenty-five (2,825) new shares shall be issued in one additional class of shares, i.e. two thousand eight hundred and twenty-five (2,825) Class E Shares, such class of shares having the exclusive right to obtain part or all of the net proceeds from the disposal of a property as follows:

- The two thousand eight hundred and twenty-five (2,825) shares of Class E have the exclusive right to obtain all or part of the net proceeds from the disposal of the property located at The Malt House, Chadwick Street, Leeds, in accordance with the provisions of Article 7 of the Articles of Incorporation.

*Third resolution*

As a result of the foregoing resolutions the sole shareholder resolves (i) to amend the first paragraph of Article 6 of the Articles of Incorporation and (ii) to add one paragraph at the end of Article 6 of the Articles of Incorporation:

(i) the first paragraph of Article 6 of the Articles of Incorporation shall henceforth read as follows:

«The share capital is fixed at two hundred and sixteen thousand three hundred and twenty Pounds (GBP 216.320.-) represented by ten thousand eight hundred and sixteen (10,816) shares of a nominal value of twenty Pounds (GBP 20.-) each, issued as follows:»

(ii) the following paragraph will be added at the end of Article 6 of the Articles of Incorporation:

«- two thousand eight hundred and twenty-five (2,825) shares of Class E. The shares of Class E have the exclusive right to obtain all or part of the net proceeds from the disposal of the property located at The Malt House, Chadwick Street, Leeds in accordance with the provisions of Article 7 hereinafter.»

*Estimate of costs*

For the purpose of the registration, the amount of fifty-six thousand five hundred Pounds (GBP 56,500.-) is valued at eighty-two thousand six hundred and twenty euros and forty-six cents (EUR 82,620.46).

The value of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of this extraordinary general meeting is estimated at approximately two thousand three hundred euros.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the person appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Follows the French translation**

L'an deux mille quatre, le vingt et un septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

LaSalle UK COMMERCIAL MANAGEMENT COMPANY S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, agissant en son propre nom et pour compte de LaSalle UK COMMERCIAL PROPERTY FUND, un fonds commun de placement organisé selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg,

dûment représentée par Monsieur Raphaël Poncelet, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 21 septembre 2004.

La procuration signée ne varietur par le comparant et le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant en sa qualité de seul et unique associé de LaSalle UK PROPERTY COMPANY 11, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, R. C. Luxembourg B 100.033 (ci-après la «Société»), constituée sous la loi du Grand-Duché de Luxembourg suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 24 mars 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 552 du 27 mai 2004, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant remplacé par Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz, en date du 9 septembre 2004 non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 15 septembre 2004, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, a requis le notaire soussigné de constater les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associé unique décide (i) d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cinquante-six mille cinq cents Livres Sterling (GBP 56.500,-) pour le porter de son montant actuel de cent cinquante-neuf mille huit cent vingt Livres Sterling (GBP 159.820,-) à deux cent seize mille trois cent vingt Livres Sterling (GBP 216.320,-) par l'émission de deux mille huit cent vingt-cinq (2.825) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt Livres Sterling (GBP 20,-) chacune et (ii) de créer une nouvelle catégorie de parts sociales en modifiant l'Article 6 des statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

Les deux mille huit cent vingt-cinq (2.825) parts sociales nouvelles sont souscrites par LaSalle UK COMMERCIAL MANAGEMENT COMPANY, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, agissant en son propre nom et pour compte de LaSalle UK Commercial Property Fund, un fonds commun de placement organisé selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg.

Les deux mille huit cent vingt-cinq (2.825) parts sociales nouvelles ont été entièrement libérées en espèces par le souscripteur, de sorte que la somme de cinquante-six mille cinq cents Livres Sterling (GBP 56.500,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

#### *Deuxième résolution*

L'associé unique décide que les deux mille huit cent vingt-cinq (2.825) nouvelles parts sociales à émettre seront émises dans une catégorie supplémentaire de parts, à savoir deux mille huit cent vingt-cinq (2.825) parts de catégorie E, cette catégorie de parts ayant le droit exclusif d'obtenir tout ou partie du produit net de cession d'une propriété, comme suit:

- Les deux mille huit cent vingt-cinq (2.825) parts de catégorie E ont le droit exclusif d'obtenir tout ou partie du produit net de cession de la propriété située à The Malt House, Chadwick Street, Leeds, conformément aux dispositions de l'article 7 des statuts.

#### *Troisième résolution*

En conséquence de ce qui précède, l'associé unique décide (i) de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des Statuts et (ii) de rajouter un paragraphe à la fin de l'article 6 des Statuts

(i) le premier paragraphe de l'article 6 des Statuts aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à deux cent seize mille trois cent vingt Livres Sterling (GBP 216.320,-) représenté par dix mille huit cent seize (10.816) parts sociales d'une valeur nominale de vingt Livres Sterling (GBP 20,-) chacune, émises comme suit:»

(ii) le paragraphe ci-dessous sera rajouté à la fin de l'article 6 des Statuts

«- deux mille huit cent vingt-cinq (2.825) parts de la catégorie E. Les parts de la catégorie E ont le droit exclusif d'obtenir tout ou partie du produit net de cession de la propriété située à The Malt House, Chadwick Street, Leeds conformément aux dispositions de l'article 7 qui suit.»

#### Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de cinquante-six mille cinq cents Livres Sterling (GBP 56.500,-) est évalué à quatre-vingt-deux mille six cent vingt euros et quarante-six cents (EUR 82.620,46).

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge en raison de cette assemblée générale extraordinaire est estimé à environ deux mille trois cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Poncelet, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 24 septembre 2004, vol. 428, fol. 78, case 3. – Reçu 826,20 euros.

Le Releveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 12 octobre 2004.

H. Hellinckx.

(083407.3/242/143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2004.

### **LaSalle UK PROPERTY COMPANY II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 100.033.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 12 octobre 2004.

H. Hellinckx.

(083408.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2004.

### **SCHOETTER, Société Civile.**

Siège social: L-3372 Leudelange, 22, Am Bann.

R. C. Luxembourg E 486.

#### STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt-huit septembre.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

Ont comparu:

1.- Madame Doris Bintner, administrateur d'entreprise, née à Luxembourg, le 25 mars 1964, demeurant à L-1230 Luxembourg, 31, rue Jean Bertels,

2.- Madame Suzette Diederich, employée privée, née à Ettelbruck, le 17 avril 1960, demeurant à L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling,

3.- Monsieur Jean-Marc Bintner, maître imprimeur, né à Luxembourg, le 18 avril 1963, demeurant à L-8707 Useldange, 2, an Hiesel.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société civile qu'ils vont constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes, entre les associés ci-avant, une société civile qui existera entre les propriétaires actuels et futurs des parts sociales ci-après créées et de celles qui pourront l'être ultérieurement.

Cette société sera régie par les présents statuts, ainsi que par les lois luxembourgeoises applicables et notamment par les articles 1832 à 1872 du Code civil.

**Art. 2.** La société a pour objet, dans la limite d'opérations à caractère strictement civil, et à l'exclusion de toutes opérations à caractère commercial, la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 3.** La société prend la dénomination de SCHOETTER, Société Civile, cette dénomination devant figurer sur tous les actes et documents émanant de la société et destinés aux tiers.

**Art. 4.** Le siège est établi à Leudelange.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés réunis en assemblée générale.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée illimitée, prenant cours ce jour.

Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant à une majorité des trois quarts du capital social.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à trente mille euros (EUR 30.000,00), divisé en trois cents (300) parts d'intérêts de cent euros (EUR 100,00) chacune.

Les parts d'intérêts ont été souscrites par les associés comme suit:

1. Madame Doris Bintner, préqualifiée, cent parts . . . . .	100
2. Madame Suzette Diederich, préqualifiée, cent parts . . . . .	100
3. Monsieur Jean-Marc Bintner, préqualifié, cent parts . . . . .	100
Total: trois cents parts d'intérêts . . . . .	300

Toutes les parts d'intérêts sont entièrement libérées par des versements en numéraire dans la caisse de la société, de sorte que la somme de trente mille euros (EUR 30.000,00) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce qui est reconnu par tous les associés qui se donnent mutuellement décharge.

**Art. 7.** Les parts d'intérêts ne sont représentées par aucun titre. Elles ne sont pas négociables.

Chaque part d'intérêts confère à son propriétaire un droit proportionnel égal, d'après le nombre des parts existantes, dans les bénéfices de la société et dans tout l'actif social.

Chaque année, l'assemblée des associés fixe la valeur d'une part d'intérêts.

**Art. 8.** Les parts sont librement cessibles entre associés ou pour cause de mort aux héritiers en ligne directe.

**Art. 9.** Dans tous les autres cas, les parts ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément unanime des associés donné en assemblée générale représentant l'intégralité du capital social.

L'associé désirant céder tout ou partie de ses parts d'intérêts notifiera le projet de cession à chacun de ses co-associés et à la société elle-même, par lettres recommandées avec demande d'avis de réception. Cette lettre contiendra toutes les données de l'opération. A partir de la date de réception du projet de cession, les co-associés disposent d'un délai de trente jours calendrier pour prendre position. L'absence de réponse affirmative unanime dans ledit délai équivaut à un refus d'agrément.

Chaque fois qu'il y a refus d'agrément, les parts d'intérêts en instance de mutation seront reprises par les autres associés, proportionnellement au nombre de parts qu'ils possèdent, au prix calculé en application de la valeur dont question à l'article 7 ci-dessus.

Le ou les associés qui continueront entre eux la société seront alors en droit de fractionner à leur discrétion le paiement du prix ci-avant renseigné, toutefois, sans que l'apurement intégral de ce prix ne puisse dépasser le terme de deux années à compter de son exigibilité, ce prix et ses soldes restant dus étant alors porteurs d'intérêts à raison d'un pour cent (1%) au-dessus du taux d'intérêt interbancaire LIBOR.

Pour le calcul de nombre des parts à reprendre par chaque associé, les parts en instance de mutation ne sont pas prises en considération.

Dans le cas où un associé veut céder tout ou partie de ses parts d'intérêts et qu'il y a refus d'agrément, il lui est loisible de renoncer à son projet de cession et de rester comme associé dans la société.

**Art. 10.** La cession des parts d'intérêts doit être constatée par un acte authentique ou sous seing privé. Pour être opposable à la société, la cession doit, conformément à l'article 1690 du Code civil, lui être notifiée par un acte authentique ou sous seing privé ou être acceptée par la gérance dans un tel acte. Pour être opposable aux tiers, la cession doit faire l'objet d'une publicité au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

**Art. 11.** Chaque part d'intérêts est indivisible à l'égard de la société.

Les copropriétaires indivis d'une ou de plusieurs parts sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun. Jusqu'à cette désignation, la société peut suspendre l'exercice des droits afférents aux parts appartenant par indivis à différents copropriétaires.

**Art. 12.** Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux décisions prises par l'assemblée générale des associés.

Les héritiers et légataires de parts ou les créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, pendant la durée de la société et jusqu'à la clôture de sa liquidation, requérir l'apposition de scellés sur les biens, documents et valeurs de la société ou en requérir l'inventaire, ni en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer en aucune manière dans l'administration de la société. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 13.** La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers et représentants de l'associé ou des associés décédés.

De même l'interdiction, la déconfiture, la faillite ou la liquidation judiciaire d'un ou de plusieurs des associés ne mettront point fin à la société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion de l'associé ou des associés en état d'interdiction, de déconfiture, de faillite ou de liquidation judiciaire, lesquels ne pourront prétendre qu'au paiement de la valeur de leurs parts par les autres associés, au prix calculé en application de la valeur dont question à l'article 7 ci-dessus.

Le ou les associés qui continueront entre eux la société seront alors en droit de fractionner à leur discrétion le paiement du prix ci-avant renseigné, toutefois, sans que l'apurement intégral de ce prix ne puisse dépasser le terme de deux

années à compter de son exigibilité, ce prix et ses soldes restant dus étant alors porteurs d'intérêts à raison d'un pour cent (1%) au-dessus du taux d'intérêt interbancaire LIBOR.

**Art. 14.** La société sera gérée par un ou plusieurs administrateurs nommés par les associés.

Le ou les administrateurs ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et faire ou autoriser tous actes et opérations rentrant dans son objet.

Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances soit, en présence d'une pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe des administrateurs, soit, en présence d'un administrateur unique, par la signature individuelle de l'administrateur, le ou les administrateurs pouvant conférer des mandats spéciaux aux associés et/ou à de tierces personnes.

**Art. 15.** Chaque année au trente et un décembre, il est dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Cet inventaire sera signé par tous les associés.

Les bénéfices nets constatés par cet inventaire seront partagés par les associés. Proportionnellement à leur participation dans le capital social, les pertes, s'il en existe, seront supportées par eux dans les mêmes proportions.

**Art. 16.** Chaque associé a le droit de concourir aux décisions collectives, lesquelles sont prises à la majorité simple des voix des associés présents ou représentés.

Les décisions portant modification aux statuts sont prises à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 17.** L'assemblée des associés se réunira aussi souvent que les intérêts de la société l'exigent, sur convocation d'un ou de plusieurs associés, mais au moins une fois par an.

**Art. 18.** En cas de dissolution de la société, sa liquidation sera faite par les associés conjointement ou par les soins du ou des administrateurs ou de tout autre liquidateur qui sera nommé et dont les attributions seront déterminées par les associés.

Les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération des associés, faire l'apport à une autre société, civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la société dissoute, ou la cession à une société ou à toute autre personne de ces mêmes droits, biens et obligations.

Le produit net de liquidation, après le règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

**Art. 19.** Toutes les contestations qui pourraient s'élever pendant la durée de la société ou lors de sa liquidation entre associés relativement aux affaires de la société seront soumises obligatoirement à des arbitres, chacune des parties en nommant un.

En cas de désaccord, les premiers arbitres désigneront d'un commun accord un arbitre supplémentaire et les décisions seront prises à la majorité.

La décision majoritaire des arbitres sera obligatoire et sans recours. A défaut de nomination par l'une des parties d'un arbitre endéans la huitaine suivant invitation lui adressée par lettre recommandée, la partie la plus diligente saisira le Président du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière de référé, qui nommera un arbitre.

#### *Evaluation des frais*

Les frais incombant à la société à raison de sa constitution sont estimés approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500,00).

#### *Réunion des associés*

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis et à l'unanimité des voix ils ont pris les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social est établi à L-3372 Leudelange, 22, Am Bann.
- 2) Sont nommés administrateurs de la société pour une durée indéterminée:
  - a) Madame Doris Bintner, préqualifiée,
  - b) Madame Suzette Diederich, préqualifiée,
  - c) Monsieur Jean-Marc Bintner, préqualifié.

Pour des opérations ne dépassant pas le montant de mille euros (EUR 1.000,00), la société est valablement engagée par la signature individuelle de chaque administrateur. Pour toutes opérations dépassant le montant ci-avant fixé, la signature conjointe de tous les administrateurs est requise.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Bintner, S. Diederich, J.-M. Bintner, E. Schlessner.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2004, vol. 22CS, fol. 6, case 3. – Reçu 300 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2004.

E. Schlessner.

(085560.3/227/149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2004.



**ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE L'ENSEIGNEMENT PRECOCE, PRESCOLAIRE ET  
PRIMAIRE DE DIFFERDANGE-CENTRE, A.s.b.l., Association sans but lucratif.**

Siège social: L-4601 Differdange, 87, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg F 735.

—  
STATUTS

Les soussignés ont convenu de créer entre eux une association sans but lucratif (a.s.b.l.) régie par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif et par les statuts ci-après.

**Constitution - Dénomination - Siège - Objet**

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'association sans but lucratif est dénommée ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE L'ENSEIGNEMENT PRECOCE, PRESCOLAIRE ET PRIMAIRE DE DIFFERDANGE-CENTRE, A.s.b.l.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Differdange.

**Art. 3.** L'association est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** L'association a pour objet:

- de représenter les intérêts éducatifs et familiaux des parents des élèves des écoles précoces, préscolaires et primaires de Differdange-Centre, dans le respect des lois et des règlements régissant l'enseignements de notre pays;
- de favoriser le dialogue permanent entre les parents et les élèves d'une part, le personnel enseignant et les autorités scolaires d'une autre part;
- de transmettre aux autorités scolaires les suggestions des parents d'élèves en matière d'administration et d'organisation;
- d'encourager les contacts et les échanges de vues entre parents et enseignants;
- d'étudier des questions se rattachant à l'éducation et aux droits et devoirs de la famille en cette matière.

L'association est neutre au point de vue politique, idéologique et confessionnel, et ceci conformément aux dispositions prévues par le règlement grand-ducal du 17 février 1987 et tous autres règlements grand-ducaux et/ou lois y relatifs.

**Art. 5.** L'association peut s'affilier à tous les groupements analogues nationaux susceptibles de lui prêter un concours utile pour atteindre les buts qu'elle poursuit.

**Composition - Admission - Exclusion - Cotisation**

**Art. 6.** L'association se compose de membres actifs et elle peut également avoir des membres donateurs et/ou membres honoraires.

Peut être membre actif de l'association toute personne physique qui déclare adhérer aux présents statuts, les parents respectivement tuteurs ayant à charge un ou plusieurs enfants fréquentant une école précoce, préscolaire ou primaire à Differdange-Centre.

L'assemblée générale approuve la liste des membre actifs.

Le nombre des membres actifs ne peut être inférieur à trois.

Peuvent être nommés membres d'honneur par le conseil d'administration les personnes soutenant l'association ou promouvant ses buts. Les membres d'honneur jouissent, à l'exception du droit de vote, des mêmes droits que les membres actifs.

La qualité de membre d'honneur peut être retirée par le conseil d'administration.

**Art. 7.** Le conseil d'administration de l'association statuera sur toute demande d'admission.

**Art. 8.** Les conditions de démission et d'exclusion des membres de l'association sont déterminées à l'article 12 de la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif. Quiconque ne paie pas sa cotisation endéans les 90 jours sera considéré comme démissionnaire.

L'exclusion d'un membre est possible suivant les conditions du prédit article à l'égard des membres qui contreviennent aux présents statuts ou qui nuisent de quelque manière que ce soit au bon fonctionnement de l'association ou encore à sa réputation.

**Art. 9.** L'exclusion des membres actifs est prononcée par le conseil d'administration selon les conditions de l'article 12 de la loi du 21 avril 1928.

**Art. 10.** Les membres payent une cotisation annuelle dont le montant est fixé par l'assemblée générale sur proposition du conseil d'administration. Le maximum de la cotisation ne peut dépasser la somme de 10,- Euros.

**Art. 11.** Les ressources de l'association se composent notamment:

- des cotisations des membres actifs;
- des dons ou legs faits en sa faveur (en espèces ou en nature);
- des subsides et subventions d'organismes publics ou privés et de toutes autres provenances légales;
- des intérêts et revenus généralement quelconques.

Les ressources peuvent en outre résulter d'activités culturelles ou artistiques et d'autres manifestations publiques ou privées auxquelles l'association participe ou qu'elle organise.

Les moyens financiers de l'association sont utilisés aux fins définies à l'article 4.

Cette énumération n'est point limitative.

**Art. 12.** L'associé démissionnaire ou exclu n'a aucun droit sur le fonds social.

### **Le mode de nomination et les pouvoirs du Conseil d'Administration**

**Art. 13.** L'association est administrée par un conseil d'administration qui gère les affaires de l'association et la représente dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires.

**Art. 14.** Le conseil d'administration est composé par cinq membres effectifs au moins et 11 membres effectifs au maximum.

**Art. 15.** Les membres sont élus parmi les membres actifs par l'assemblée générale à la majorité simple des voix.

**Art. 16.** Les membres sortants sont rééligibles à condition qu'ils aient la charge d'un enfant, élève d'une classe précoce, préscolaire ou primaire à l'école de Differdange-Centre.

La mère et le père d'un enfant ne peuvent être simultanément membres du conseil d'administration.

Le délégué ou un représentant du personnel enseignant peut participer à des réunions du conseil d'administration.

Entre deux assemblées générales, le conseil d'administration peut coopter des membres à la majorité des voix; ces membres cooptés n'ont pas un droit de vote.

**Art. 17.** Le conseil d'administration présente chaque année le rapport détaillé des activités, de la trésorerie et le rapport de la Commission de Surveillance à l'assemblée générale.

**Art. 18.** Le conseil d'administration se réunit chaque fois que cela est nécessaire et au moins une fois par trimestre scolaire. Il est convoqué par son secrétaire sur la demande du président ou d'un autre tiers de ses membres.

Il ne peut délibérer valablement que si la majorité de ses membres sont présents.

En cas d'absence du président, celui-ci sera remplacé par le vice-président, sinon par le membre le plus âgé présent.

Il sera tenu un registre des rapports du conseil d'administration.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des suffrages exprimés par les membres présents.

En cas d'égalité des voix, celle du président est prépondérante.

Le membre du conseil d'administration qui est absent à plus de trois réunions consécutives sans excuse sera considéré comme démissionnaire.

**Art. 19.** Pour des questions d'ordre personnel et/ou sur demande d'un membre du conseil d'administration, ledit conseil pourra procéder à un vote à bulletins secrets.

**Art. 20.** Le conseil d'administration gère les affaires de l'association et la représente dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires. Il peut, sous sa responsabilité, déléguer ses pouvoirs à l'un de ses membres ou même à un tiers qui adhère aux buts de l'association.

Sauf autre décision contraire, le président représente le conseil d'administration.

Le président signe, conjointement avec le/ la secrétaire, toutes les pièces qui engagent la responsabilité de l'association.

Le conseil d'administration gère les finances de l'association et en dispose à charge d'en rendre compte annuellement à l'assemblée générale.

**Art. 21.** Les droits, obligations, pouvoirs ainsi que la responsabilité des membres du conseil d'administration sont réglés par les articles 13 et 14 de la loi du 21 avril 1928 régissant les a.s.b.l.

**Art. 22.** Les fonctions de membre du conseil d'administration sont honorifiques.

### **Assemblée Générale**

Les attributions, le mode de convocation de l'assemblée générale et les conditions de publication des résolutions:

**Art. 23.** L'assemblée générale a lieu une fois par an. Elle doit se réunir pendant le premier trimestre de l'année scolaire.

**Art. 24.** L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration en fonction.

Les convocations se font par écrit (lettre...) au moins 7 jours ouvrables avant la date fixée par courrier simple.

La convocation contient nécessairement l'ordre du jour.

**Art. 25.** Le conseil d'administration peut à tout moment convoquer une assemblée générale (attention! il ne s'agit pas d'une assemblée générale extraordinaire mais d'une assemblée générale ordinaire convoquée de façon extraordinaire. En effet, une assemblée générale extraordinaire suppose une modification des statuts!).

Le président ou son remplaçant assume la direction de l'assemblée générale extraordinaire.

Le conseil d'administration doit convoquer l'assemblée générale à la demande de 20% des membres actifs.

**Art. 26.** Elle nomme et révoque les membres du conseil d'administration ainsi que les deux réviseurs de caisse.

Elle approuve les budgets et comptes présentés par le trésorier, après avoir entendu les réviseurs de caisse en leur avis.

Elle est compétente pour voter la dissolution de l'association ainsi que pour modifier les statuts, le tout conformément à la loi du 21 avril 1928.

**Art. 27.** Seuls les membres actifs ont le droit de vote à l'exclusion des membres honoraires.

Tous les membres actifs ont un droit de vote égal (une voix), et les résolutions sont prises à la majorité des voix des membres présents, sauf dans les cas où il en est décidé autrement par les présents statuts ou par la loi.

En ce qui concerne les modifications des statuts et les modifications portant sur un des objets en vue desquels l'association s'est constituée, il y a lieu de se référer aux dispositions de la loi du 21 avril 1928.

Les résolutions ne peuvent être prises en dehors de l'ordre du jour que si ... (à fixer éventuellement les modalités).

Les membres peuvent se faire représenter par un autre membre ayant le droit de vote (ou par un tiers).

**Art. 28.** Le rapport de l'assemblée générale porte la signature du président et du secrétaire, ou de son remplaçant. Tout membre peut prendre connaissance des procès-verbaux ou rapports des réunions de l'assemblée au siège social.

**Art. 29.** Toute modification statutaire doit être publiée dans le mois de sa date, au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

#### Autres dispositions

**Art. 30.** L'année sociale commence le 15 septembre pour se terminer le 14 septembre.

Par dérogation à ce qui précède, la première année sociale commence le jour de la signature des présents et se termine le 14 septembre.

**Art. 31.** En cas de dissolution de l'association, l'actif subsistant, après extinction du passif, sera versé au profit d'un organisme poursuivant un but similaire.

**Art. 32.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, il est renvoyé aux dispositions de la loi du 21 avril 1928 sur les associations.

*Les membres fondateurs:*

Calisti-Ramela Marie-Antoinette, 56, avenue de la Liberté, L-4601 Differdange

Scharry-Blum Nadia, 87, avenue de la Liberté, L-4601 Differdange

Gonderinger-Johanns Cornélie, 2A, Grand-rue, L-4575 Differdange

Dams-Haas Sonja, 4, rue de l'Hôpital, L-4581 Differdange.

Fait à Differdange le 27 septembre 2004.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2004, réf. LSO-AU06600. – Reçu 322 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

084240.3/000/143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2004.

#### **McKESSON INFORMATION SOLUTIONS CAPITAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 85.933.

In the year two thousand and four, on the twenty-fourth day of September.  
Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, (Luxembourg).

There appeared:

McKESSON INFORMATION SOLUTIONS FINANCE, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 81.540,

here represented by Mr Julien Leclere, attorney-at-law, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given on September 23, 2004.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- McKESSON INFORMATION SOLUTIONS FINANCE, S.à r.l. is the sole shareholder of McKESSON INFORMATION SOLUTIONS CAPITAL, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, then notary residing in Hesperange, on February 6<sup>th</sup>, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 775 of May 22, 2002 (the Company).

The articles of association of the Company were last amended pursuant to a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, on September, 5<sup>th</sup>, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1112 of October 24, 2003.

- the Company's share capital is presently set at twelve thousand five hundred United States dollars (USD 12,500.-) divided into one hundred and twenty-five (125) shares of one hundred United States dollars (USD 100.-) each.

Now, therefore, the appearing party, acting through its proxyholder, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

#### *First resolution*

McKESSON INFORMATION SOLUTIONS FINANCE, S.à r.l., in its capacity as sole shareholder of the Company, decides to increase the subscribed capital by an amount of twelve thousand five hundred United States dollars (USD 12,500.-) to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred United States dollars (USD 12,500.-) to twenty-five thousand United States dollars (USD 25,000.-) by the issuance of one hundred and twenty-five (125) new shares with a par value of one hundred United States dollars (USD 100.-), having the same rights as the already existing shares.

#### *Subscription - Payment*

McKESSON INFORMATION SOLUTIONS FINANCE, S.à r.l., prenamed and represented as stated above declares to subscribe for the one hundred and twenty-five (125) new shares and to have them fully paid up by a contribution in cash of an aggregate amount of twelve thousand five hundred United States dollars (USD 12,500.-).

The justifying documents of the subscription and of the payment have been produced to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

*Second resolution*

As a consequence of the preceding resolution, the sole shareholder decides to amend article 6, first paragraph of the articles of association of the Company, which will henceforth have the following wording:

«**Art. 6. First paragraph.** The corporate capital is set at twenty-five thousand United States dollars (USD 25,000.-) divided into two hundred and fifty (250) shares with a par value of one hundred United States dollars (USD 100.-) each.»

*Costs*

For the purpose of the registration, the amount of twelve thousand five hundred United States dollars (USD 12,500.) is valued at ten thousand one hundred and seventy-seven euros and fifty cents (EUR 10,177.50).

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately one thousand five hundred euros (EUR 1,500.-).

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed. The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le vingt-quatre septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

A comparu:

McKESSON INFORMATION SOLUTIONS FINANCE, S.à r.l., une société à responsabilité limitée avec siège social à L- 5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 81.540., représentée par Monsieur Julien Leclere, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 23 septembre 2004. Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit

- McKESSON INFORMATION SOLUTIONS FINANCE, S.à r.l., est l'associé unique de McKESSON INFORMATION SOLUTIONS CAPITAL, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Le-cuit, alors notaire de résidence à Hesperange, en date du 6 février 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 775 du 22 mai 2002 (la Société).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 5 septembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1112 du 24 octobre 2003.

- Le capital social de la Société est actuellement fixé à douze mille cinq cents dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 12.500,-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 100,-) chacune.

La partie comparante, représentée par le mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes

*Première résolution*

McKESSON INFORMATION SOLUTIONS FINANCE, S.à r.l., en sa qualité d'associé unique de la Société, décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence d'un montant de douze mille cinq cents dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 12.500,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 12.500,-) à vingt-cinq mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 25.000,-) par l'émission de cent vingt-cinq (125) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cent dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 100,-) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales déjà existantes.

*Souscription - Libération*

McKESSON INFORMATION SOLUTIONS FINANCE, S.à r.l., préqualifiée et représentée comme décrit ci-dessus, déclare souscrire les cent vingt-cinq (125) nouvelles parts sociales et les libérer entièrement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 12.500,-).

Les documents justificatifs de la souscription et du paiement en numéraire ont été présentés au notaire soussigné, qui le reconnaît expressément.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution précédente, l'associé unique décide de modifier l'article 6, alinéa 1<sup>er</sup> des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6. Alinéa 1<sup>er</sup>.** Le capital est fixé à vingt-cinq mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 25.000,-) représenté par deux cents cinquante (250) parts sociales nominatives d'une valeur nominale de cent dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 100,-) chacune.»

*Frais*

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de douze mille cinq cents dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 12.500,-) est évalué à dix mille cent soixante-dix-sept euros et cinquante cents (EUR 10.177,50).

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de l'augmentation de capital à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que le mandataire des parties comparantes l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Leclere, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 30 septembre 2004, vol. 428, fol. 82, case 10. – Reçu 101,71 euros.

*Le Receveur (signé): A. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 11 octobre 2004.

H. Hellinckx.

(083409.3/242/120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2004.

**McKESSON INFORMATION SOLUTIONS CAPITAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.  
R. C. Luxembourg B 85.933.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 11 octobre 2004.

H. Hellinckx.

(083410.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2004.

**LYBRA LUXEMBOURG IV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 103.506.

**STATUTES**

In the year two thousand four, on the thirteenth day of October.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch (Luxembourg).

There appeared:

1.- COMPASS PARTNERS EUROPEAN EQUITY FUND (BERMUDA), L.P., a limited partnership organised under the laws of Bermuda, with its registered office at 6 Front Street, Hamilton HM11, Bermuda, hereby represented by Mr Bernard Beerens, avocat, residing in Luxembourg by virtue of a substituted proxy given on 13 October 2004,

2.- COMPASS PARTNERS EUROPEAN EQUITY INVESTORS, L.P., a limited partnership organised under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, County of New Castle, DE 19801, United States of America,

hereby represented by Mr Bernard Beerens, prenamed, by virtue of a substituted proxy given on 13 October 2004.

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of association (the Articles) of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

**Chapter I. - Name - Duration - Object - Registered office**

**Art. 1. Name and Duration**

There exists a *société à responsabilité limitée* (private limited liability company) under Luxembourg law by the name of LYBRA LUXEMBOURG IV, S.à r.l. (the Company), which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and particularly by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the Articles.

The Company is formed for an unlimited duration.

**Art. 2. Corporate object**

The Company may:

- carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of shareholdings in any company or firm or other entity in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those shareholdings;
- establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin; it may also acquire securities and patents, by way of investment, subscription, underwriting or option and realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise; and it may also grant financial assistance in the form of loans, advances, guarantees or otherwise to or for the benefit of any companies in which the Company has a direct or indirect participation and to group companies and to any other enterprise with whom the Company has any business relationship;
- take any measure and carry out any operation, including, without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects;
- borrow in any form and proceed to the private issue of bonds and debentures.

**Art. 3. Registered office**

The Company has its registered office in Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary General Meeting of Shareholder, or in case of plurality of shareholders, of its shareholders.

The Company may have offices and branches (whether or not permanent establishments), both in Luxembourg and abroad.

**Chapter II. - Corporate capital****Art. 4. Capital**

The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 15,000.- (fifteen thousand Euros), represented by 600 (six hundred) shares having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euros) each.

**Art. 5. Profit sharing**

Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 6. Transfer of shares**

If the Company has only one shareholder, the Company's shares are freely transferable to non-shareholders.

If the Company has a plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorized by a resolution of the shareholders in a general meeting who hold at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorization is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be approved by the shareholders who hold three-quarters of the rights belonging to the survivors.

**Art. 7. Redemption of shares**

The Company shall have power to acquire shares in its own capital.

The acquisition and disposal by the Company of shares in its own share capital must be approved by a resolution of the shareholders in a general meeting and on the terms and conditions to be decided upon by such resolution. The quorum and majority requirements applicable to amendment of the Articles shall apply.

**Chapter III. - Management****Art. 8. Management - Board of Managers**

8.1. The Company is administered by one or more managers, appointed by the General Meeting of Shareholders. The Shareholders shall approve the remuneration and the terms and conditions of appointment of each of the managers. Where there is more than one manager, they shall constitute a Board of Managers appointed by the General Meeting of Shareholders. The manager(s) need not be (a) shareholder(s). The General Meeting of Shareholders may at any time and ad nutum (without cause) dismiss and replace the manager or, in case of plurality, any one of them.

8.2. The first Chairman may, if so determined, be appointed by a General Meeting of Shareholders.

The Board of Managers may appoint from among its members a successor Chairman.

The Chairman, if one is appointed, will preside at all meetings of shareholders and of the Board of Managers. In his absence, the General Meeting of Shareholders or, as the case may be, the Board of Managers will appoint another person as chairman pro tempore by vote of the majority in number present in person or by proxy at such meeting.

8.3. Meetings of the Board of Managers shall be convened by the Chairman or by any other two members of the Board.

The managers will be given prior notice of each meeting of the Board of Managers. Except in cases of urgency which will be described in the convening notice or with the prior consent of all those entitled to attend, at least two days' written notice of meetings of the Board of Managers shall be given to all those entitled to attend.

The meetings of the Board of Managers may be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented or have given their consent to the holding of the meeting.

The meetings of the Board of Managers shall normally be held in the city of Luxembourg.

The notice of the meeting shall specify the place (if other than city of Luxembourg), the day and the hour of the meeting of the Board of Managers. The requirement to give notice may be waived by the consent in writing or by telefax or telegram or telex of each manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

8.4. Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telefax or telegram or telex another manager as his proxy.

A manager may represent more than one of his colleagues at a meeting of the Board of Managers.

8.5. A manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another, provided that no manager may participate telephonically from the United Kingdom at such meetings. Any participation to a conference call initiated and chaired by a manager located in Luxembourg shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

8.6. The Board of Managers can validly debate and take decisions only if the majority of its members are present or represented, provided that UK resident individuals may not constitute a majority of the managers present at the meeting.

8.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting of the Board of Managers. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex. A meeting of the Board of Managers held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

8.8. In dealing with third parties, the manager, or where there is more than one manager, the Board of Managers, shall have the powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve acts and operations consistent with the Company's objects provided the terms of this Article 8 are complied with.

8.9. All powers not expressly reserved by law or by the present Articles to the General Meeting of Shareholders fall within the scope of the competence of the manager, or where there is more than one manager, of the Board of Managers. Where there is one manager, the Company shall be bound by the sole signature of the manager, and, where there is more than one manager, by the sole signature of any member of the Board of Managers. The shareholders may appoint from among the members of the Board of Managers one or several general managers who may be granted the powers to bind the Company by their respective sole signature, provided they act within the powers vested in the Board of Managers.

8.10. The manager, or where there is more than one manager, the Board of Managers may delegate his/their powers for specific tasks to one or more agents.

The manager, or where there is more than one manager, the Board of Managers will determine the agent(s)' responsibilities and his/their remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

The Board of Managers may delegate part of its powers to one or more of its members. It may further appoint proxies for specific transactions and revoke such appointments at any time.

8.11. The decisions of the Board of Managers will be recorded in minutes to be inserted in a special register and signed by the Chairman or by the Secretary or any manager. Any proxies document appointing will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or by the Secretary.

8.12. The exclusive and effective place of management shall be Luxembourg. All management activities shall be carried out in or from Luxembourg.

#### **Art. 9. Liability of managers**

The manager or the managers (as the case may be) shall not assume, by reason of his/their position, personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company, so long as any such commitment is made in compliance with the Articles as well as the applicable provisions of the Law.

### **Chapter IV. - Secretary**

#### **Art. 10. Appointment of a secretary**

A secretary may be appointed by a resolution of a meeting of the shareholder(s) of the Company (the Secretary).

The Secretary, who need not be a manager, shall have the responsibility to act as clerk of the meetings of the Board of Managers and of the meetings of the shareholder(s), and to keep the records and the minutes of the Board of Managers and of the meetings of the shareholder(s) and their transactions, and he shall perform like duties for all committees of the Board of Managers (if any) when required. He may delegate his powers to one or several persons, however, he shall remain responsible for the tasks so delegated.

The Secretary shall have the power and authority to issue certificates and extracts on behalf of the Company to be produced in court or, more generally, vis-à-vis any third parties and to be used as official documents.

### **Chapter V. - General meetings of Shareholders**

#### **Art. 11. - Annual General Meetings of Shareholders**

The annual General Meeting of Shareholders shall be held annually at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of the meeting.

#### **Art. 12. Shareholders' voting rights**

Each shareholder may participate in General Meeting of Shareholders irrespective of the number of shares, which he owns.

Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Each shareholder may appoint by proxy a representative who need not be a shareholder to represent him and to cast votes on his behalf at shareholders' meetings.

#### **Art. 13. Quorum - Majority**

Resolutions at shareholders' meetings may be validly passed by a majority of shareholders owning more than half of the Company's share capital.

Resolutions to amend the Articles, to dissolve or liquidate the Company may only be validly passed by a majority of shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

Resolutions of shareholders can, instead of being passed at a General Meeting of Shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent a copy of the resolution(s) to be passed, and may vote in writing by letter, telefax or telex.

#### **Chapter VI. - Financial year - Financial statement - Profit sharing**

##### **Art. 14. Financial year**

The Company's accounting year begins on 1st January and ends on 31st December of the same year.

##### **Art. 15. Financial statements**

Each year the accounting records of the Company shall be closed and the manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall arrange for the preparation of a balance sheet and profit and loss accounts.

##### **Art. 16. Inspection of documents**

Each shareholder may inspect the above balance sheet and profit and loss accounts at the Company's registered office.

##### **Art. 17. Appropriation of profits - Reserves**

An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be set aside each year for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company. The General Meeting of Shareholders shall, subject to applicable law, have power to authorise the payment of interim dividends.

#### **Chapter VII. - Dissolution - Liquidation**

##### **Art. 18. Dissolution**

The insolvency or bankruptcy or any other similar procedure of anyone of the shareholder(s) will not cause the dissolution of the Company. The shareholders must approve, in accordance with paragraph 2 of Article 13 of these Articles, to the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

##### **Art. 19. Liquidation**

At the time of the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators appointed by the shareholder(s) who will determine their powers and remuneration.

#### **Chapter VIII. - Audit**

##### **Art. 20. Statutory Auditor - External Auditor**

In accordance with article 200 of the Law, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by articles 256 and 215 of the Law does not apply.

#### **Chapter IX. - Governing Law**

##### **Art. 21. Reference to legal provisions**

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

##### *Subscription and payment*

The articles of association of the company having thus been established, the parties appearing hereby declare that they subscribe to the 600 (six hundred) shares representing the total share capital of the company as follows:

Shareholders	Shares	Payments
1. COMPASS PARTNERS EUROPEAN EQUITY FUND (BERMUDA), L.P., prenamed . . . . .	596	14,900.- EUR
2. COMPASS PARTNERS EUROPEAN EQUITY INVESTORS, L.P., prenamed . . . . .	4	100.- EUR
Total: . . . . .	600	15,000.- EUR

All these shares have been fully paid up by the appearing parties by payments in cash, so that the sum of EUR 15,000.- (fifteen thousand Euro) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

##### *Transitory provisions*

By way of derogation of article 14 of the present Articles, the Company's current accounting year is to run from the date of the present deed to 31 December 2004.

##### *Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,500.- (one thousand five hundred euro).

##### *Extraordinary general meeting*

Immediately after the incorporation, the shareholders have adopted the following resolutions:

1. Determination of the number of managers at four constituting therefore a Board of Managers;
2. Appointment of the following four managers for an unlimited period:

a) Mr John Clark, partner in private equity company, with business address at 4, Grosvenor Place, London SW1X 7HJ, England;



- b) Mr Gérard Becquer, chartered accountant, with business address at 5, rue Guillaume Kroll in L-1882 Luxembourg;  
 c) Mr Jan Prising, director of companies, with business address at Muhlegasse 12A, CH-6340 Baar, Switzerland; and  
 d) Mr Marc Feider, attorney-at-law, with business address at 58, rue Charles Martel in L-2134 Luxembourg.

3. The registered office of the Company is established at 398, route d'Esch in L-1471 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing persons signed together with us, the notary, the present deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le treize octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

Ont comparu:

1. COMPASS PARTNERS EUROPEAN EQUITY FUND (BERMUDA), L.P., un partnership avec responsabilité limitée organisé sous le droit des Bermudes, ayant son siège social au 6 Front Street, Hamilton HM11, Bermudes, ici représenté par Monsieur Bernard Beerens, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration et d'un pouvoir de substitution donnés le 13 octobre 2004.

2. COMPASS PARTNERS EUROPEAN EQUITY INVESTORS, L.P., un partnership avec responsabilité limitée organisé sous le droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, Conté de New Castle, DE 19801, Etats-Unis d'Amérique;

ici représenté par Monsieur Bernard Beerens, prénommé, en vertu d'une procuration et d'un pouvoir de substitution donnés le 13 octobre 2004.

Lesdites procurations, après signature ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, ès qualités en vertu desquelles elles agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts (les Statuts) d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer comme suit:

#### **Chapitre I<sup>er</sup>. - Nom - Durée - Objet - Siège**

##### **Art. 1<sup>er</sup>. Nom et Durée**

Il existe une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination LYBRA LUXEMBOURG IV, S.à r.l.(la Société), qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et notamment par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les Statuts.

La Société est constituée pour une durée illimitée.

##### **Art. 2. Objet**

La Société peut:

- accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations;

- créer, administrer, développer et céder un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option d'achat tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et accorder des aides financières sous la forme de prêts, avances, garanties ou autres, aux sociétés, ou à leur profit, dans lesquelles la Société détient une participation directe ou indirecte et au groupe de sociétés et à toute autre entreprise avec laquelle la Société a des relations d'affaires;

- prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, incluant, sans limitations, des transactions commerciales, financières, mobilières ou immobilières qu'elle jugera nécessaires ou utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social;

- emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature.

##### **Art. 3. Siège social**

Le siège de la Société est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du pays par résolution prise en assemblée générale extraordinaire par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par les associés.

La Société peut ouvrir des bureaux et des succursales (sous forme d'établissements permanents ou non) dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

#### **Chapitre II. - Capital social**

##### **Art. 4. Capital**

Le capital social de la Société est fixé à 15.000,- EUR (quinze mille euros), représenté par 600 (six cents) parts sociales d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq euros) chacune.

##### **Art. 5. Partage des bénéfices**

Chaque part sociale donne droit à son titulaire à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif ainsi que des bénéfices de la Société.

##### **Art. 6. Cession des parts sociales**

Si la Société a un seul associé, les parts sociales détenues par l'associé unique sont librement cessibles aux tiers.

Si la Société a une pluralité d'associés, les parts sociales ne sont cessibles inter vivos à des tiers non-associés que dans le respect de l'approbation préalable des associés en Assemblée Générale des Associés représentant au moins trois quarts du capital social. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être transmises mortis causa à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

#### **Art. 7. Rachat des parts sociales**

La Société pourra racheter les parts sociales de son propre capital social.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales de son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une Assemblée Générale des Associés statuant dans le respect des conditions de quorum et de majorité applicables aux modifications des Statuts.

### **Chapitre III. - Gérance - Représentation**

#### **Art. 8. Gestion - Conseil de Gérance**

8.1. La Société est administrée par un ou plusieurs Gérant(s) nommés par l'Assemblée Générale des Associés. Les Associés décident de la rémunération et des modalités de désignation de chacun des Gérants. En cas de pluralité de gérants, ceux-ci doivent constituer un Conseil de Gérance nommé par L'Assemblée Générale des Associés. Les gérants n'ont pas besoin d'être associés. L'Assemblée Générale des Associés peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer n'importe lequel des gérants.

8.2. Le premier Président pourra, s'il en est décidé ainsi, être désigné par l'Assemblée Générale des Associés.

Le Conseil de Gérance peut nommer le successeur du Président parmi ses membres.

Le Président, s'il est nommé, présidera toutes assemblées d'associés et toutes réunions du Conseil de Gérance. En son absence, l'Assemblée Générale des Associés, respectivement le Conseil de Gérance choisira une autre personne en tant que président pro tempore à la majorité des membres présents ou représentés.

8.3. Les réunions du Conseil de Gérance seront convoquées par le Président ou, à son défaut, par deux autres membres du Conseil.

Les gérants recevront une convocation préalable pour chaque réunion du Conseil de Gérance. Excepté les cas d'urgence qui seront décrits dans la convocation ou sur accord préalable de tous les membres, la convocation écrite devra attribuer, à ceux autorisés à participer, un délai d'au moins deux jours avant la réunion du Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance peuvent être valablement tenues sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou valablement représentés ou ont donné leur consentement à la tenue de la réunion.

Les réunions du Conseil de Gérance seront normalement tenues dans la ville de Luxembourg.

La convocation indique le lieu (si autre que la ville de Luxembourg), le jour et l'heure de la réunion du Conseil de Gérance. Il peut être renoncé à l'obligation d'envoyer une convocation de l'accord de chaque gérant donné par lettre, télécopie, télégramme ou télex. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues en des lieux et temps spécifiés dans un document préalablement approuvé par une résolution du Conseil de Gérance.

8.4. Chaque Gérant peut agir à toute réunion du Conseil de Gérance en désignant par lettre, télécopie, télégramme ou télex un autre gérant comme son mandataire.

Un Gérant peut représenter plusieurs de ses collègues à une réunion du Conseil de Gérance.

8.5. Un gérant peut participer à toutes réunions du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre mutuellement, étant entendu qu'aucun gérant ne puisse participer à ces réunions par téléphone depuis le Royaume-Uni. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant localisé au Luxembourg sera réputée équivalente à une participation en personne à une telle réunion qui sera ainsi réputée avoir été tenue à Luxembourg.

8.6. Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés, étant entendu que des individus résidant au Royaume-Uni ne puissent constituer une majorité des gérants présents à la réunion.

8.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Les signatures des gérants peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, télécopie ou télex. Une réunion tenue par résolutions prises de manière circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

8.8. Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social de la Société, sous réserve du respect des dispositions du présent article 8.

8.9. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les Statuts à l'Assemblée Générale des Associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance. S'il y a un seul gérant, la Société est engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature unique du Gérant et, en cas de pluralité de gérants, par la signature unique de tout autre membre du Conseil de Gérance. Les Associés peuvent élire parmi les membres du Conseil de Gérance un ou plusieurs gérants délégués qui auront le pouvoir d'engager la Société par leur seule signature, pourvu qu'ils agissent dans le cadre des compétences du Conseil de Gérance.

8.10. Le Gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, peut déléguer ses pouvoirs pour des tâches particulières à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le Gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, déterminera les responsabilités du/des mandataire(s) et sa/leur rémunération (s'il en existe une), la durée du mandat ainsi que toute autre condition du mandat.

Le Conseil de Gérance peut déléguer pour partie ses pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Il peut par ailleurs désigner des mandataires spéciaux pour des transactions déterminées et révoquer de tels mandataires à tout moment.

8.11. Les délibérations du Conseil de Gérance sont relatives dans des procès-verbaux insérés dans des registres spéciaux et signés par le Président ou par le Secrétaire ou par n'importe quel gérant. Toutes procurations y resteront annexées au procès-verbal respectif.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président ou par le Secrétaire.

8.12. La Société sera gérée exclusivement et effectivement à partir de Luxembourg. Tous les actes de gestion seront posés à ou à partir de Luxembourg.

#### **Art. 9. Responsabilité des gérants**

Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur position, aucune responsabilité personnelle pour un engagement valablement pris par eux au nom de la Société, aussi longtemps que cet engagement est conforme aux Statuts et aux dispositions applicables de la Loi.

### **Chapitre IV. - Secrétaire**

#### **Art. 10. Nomination d'un secrétaire**

Un secrétaire peut être nommé suivant une résolution de l'associé unique (ou de l'assemblée des associés en cas de pluralité d'associés) de la Société (le Secrétaire).

Le Secrétaire, qui ne doit pas nécessairement être un gérant, aura la responsabilité d'agir en tant que clerc des réunions du Conseil de Gérance et de l'associé unique (respectivement de l'assemblée des associés) et de garder les procès-verbaux et les minutes du Conseil de Gérance et de l'associé unique (ou de l'assemblée des associés) et de toutes leurs transactions. Il effectuera, si nécessaire, des fonctions similaires pour tous les comités du Conseil de Gérance (s'il y en a). Il pourra déléguer ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes à condition qu'il conserve la responsabilité des tâches qu'il aura déléguées.

Le Secrétaire aura le pouvoir et l'autorité d'émettre des certificats et des extraits pour le compte de la Société qui pourront être produits en justice ou, de manière générale, à l'égard de tous tiers et qui seront utilisés comme documents officiels.

### **Chapitre V. - Assemblée Générale des Associés**

#### **Art. 11. Assemblées générales annuelles des associés**

L'Assemblée Générale annuelle des Associés se réunit annuellement au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg à préciser dans la convocation pour l'assemblée.

#### **Art. 12. Droit de vote des associés**

Chaque associé peut prendre part aux Assemblées Générales des Associés indépendamment du nombre de parts qu'il détient.

Le droit de vote de chaque associé est proportionnel au nombre de parts qu'il détient.

Chaque associé peut désigner par procuration un représentant qui n'a pas besoin d'être un associé pour le représenter et pour voter en son nom aux assemblées des associés.

#### **Art. 13. Quorum - Majorité**

Les résolutions aux assemblées des associés sont valablement prises par une majorité d'associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les résolutions modifiant les Statuts et celles pour dissoudre ou liquider la Société ne seront valablement prises que par une majorité en nombre d'associés possédant au moins trois quarts du capital social.

Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une Assemblée Générale des Associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, la/les résolutions à prendre devra/devront être envoyée(s) à chaque associé, et chaque associé pourra voter par écrit par lettre, téléfax ou télex.

### **Chapitre VI. - Année sociale - Bilan - Répartition**

#### **Art. 14. Année sociale**

L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

#### **Art. 15. Comptes sociaux**

Chaque année, les livres comptables de la Société sont clos et le Conseil de Gérance fera en sorte que le bilan et le compte de pertes et profits soient établis.

#### **Art. 16. Inspection des documents**

Chaque associé peut prendre connaissance du bilan et du compte de pertes et profits au siège social de la Société.

#### **Art. 17. Distribution des bénéfices - Réserves**

Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté chaque année à l'établissement de la réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde peut être distribué à l'associé unique (ou aux associés) en proportion des parts qu'il(s) détient (détiennent) dans la Société. L'Assemblée Générale des Associés a, sous réserve de la loi applicable, le pouvoir d'autoriser le paiement d'un ou plusieurs dividendes intérimaires.

## Chapitre VII. - Dissolution - Liquidation

### Art. 18. Dissolution

L'insolvabilité ou la faillite ou n'importe quelle autre procédure similaire d'un ou des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société. Les associés doivent donner leur accord conformément aux dispositions de l'article 13 paragraphe 2 des présents Statuts à la dissolution et à la liquidation de la Société et fixer les modalités y relatives.

### Art. 19. Liquidation

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateur(s), nommé(s) par le(s) associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et leur rémunération.

## Chapitre VIII. - Vérification des comptes

### Art. 20. Commissaires aux comptes - Réviseur d'entreprises

Conformément à l'article 200 de la Loi, la Société a seulement besoin d'une vérification des comptes par un commissaire si elle a plus de 25 associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue par les articles 256 et 215 de la Loi n'est pas applicable.

## Chapitre IX. - Loi applicable

### Art. 21. Référence aux dispositions légales

Pour tous les points non expressément prévus par les présents Statuts, le ou les associé(s) s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

#### *Souscription et libération*

Les Statuts de la Société ayant été ainsi établis, les parties comparantes déclarent par la présente souscrire les 600 (six cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social souscrit de la Société de la manière suivante:

Associés	Parts Sociales	Paiements
1. COMPASS PARTNERS EUROPEAN EQUITY FUND (BERMUDA), L.P., prénommé . . .	596	14.900,- EUR
2. COMPASS PARTNERS EUROPEAN EQUITY INVESTORS, L.P., prénommé. . . . .	4	100,- EUR
Total: . . . . .	600	15.000,- EUR

Toutes ces parts sociales ont été libérées entièrement par les parties comparantes par paiement en numéraire, de sorte que le montant de EUR 15.000,- (quinze mille euros) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Dispositions transitoires*

Par dérogation à l'article 14 des présents Statuts, le premier exercice social commence à la date du présent acte et se terminera le 31 décembre 2004.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève à approximativement 1.000,- EUR (mille euros).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés ont pris les résolutions suivantes:

1. Fixation du nombre de gérants à quatre, constituant dès lors un Conseil de Gérance;
2. Nomination des quatre gérants suivants pour une période indéterminée:
  - a) Monsieur John Clark, associé dans une société de capital risque, demeurant au 4, Grosvenor Place à GB-Londres SW1X 7HJ, Royaume-Uni;
  - b) Monsieur Gérard Becquer, expert-comptable, demeurant au 5, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg;
  - c) Monsieur Jan Prising, dirigeant d'entreprises, demeurant au Muhlegasse 12A à CH-6340 Baar, Suisse; et
  - d) Monsieur Marc Feider, avocat à la Cour, demeurant au 58, rue Charles Martel à L-2134 Luxembourg.
3. Fixation de l'adresse du siège social de la Société au 398, route d'Esch à L-1471 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Berens, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 15 octobre 2004, vol. 429, fol. 1, case 2. – Reçu 150 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 15 octobre 2004.

H. Hellinckx.

(085125.3/242/455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2004.

**DEREK S.A., Société Anonyme,  
(en liquidation).**

Registered office: L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre-Dame.  
R. C. Luxembourg B 78.928.

In the year two thousand four, on the eighteenth of August.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of DEREK S.A., a «société anonyme», established at 16, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, R. C. Luxembourg section B number 78.928, incorporated by deed of the undersigned notary on the 21st of November 2000, published in the Luxembourg Mémorial C number 434 of the 12th of June 2001.

The meeting is presided by Mr Victor Elvinger, attorney-at-law, having its professional address at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

The chairman appointed as secretary Mrs Catherine Dessoy, attorney-at-law, having its professional address at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

The meeting elected as scrutineer Mr Serge Marx, attorney-at-law, having its professional address at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

The chairman declared and requested the notary to act:

I.- That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with this minute.

II.- As appears from the attendance list, the 5,488,164 shares representing the whole capital of the corporation are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the present extraordinary general meeting is the following:

*Agenda:*

1. Decision to put the company into liquidation;
2. Appointment of the Liquidators;
3. Definition of the powers of the Liquidator;
4. Discharge to the Directors and to the Statutory Auditor;
5. Decision upon the power of signature on the different bank accounts opened in the name of the company;
6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The meeting decides to put the company into liquidation.

*Second resolution*

The meeting appoints as liquidators:

- Mr Victor Elvinger, attorney-at-law, residing at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, and
- Mrs Catherine Dessoy, attorney-at-law, residing at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

*Third resolution*

The liquidators have jointly by two the most extended powers as provided by articles 144 to 148bis of the Luxembourg companies law. They may carry out all the deeds provided by article 145 with previous general meeting authorization as required by law.

All powers are granted to the liquidators to represent the company for all operation being a matter of liquidation purpose to realise the assets, to discharge all liabilities and to distribute the net assets of the company to the shareholders in proportion to their shareholding, in kind or in cash.

*Fourth resolution*

The meeting decides to give full discharge to:

- Mr Gustav Öhman,
  - Mr Christopher Masek,
  - Mr Victor Elvinger,
  - Mrs Catherine Dessoy,
  - Mr Andy Crankshaw,
  - Mr James Yates,
- members of the Board of Directors, and to
- ERNST & YOUNG S.A.,

the Statutory Auditor of the Company for the accomplishment of their mandate until the vote of this meeting.

*Fifth resolution*

The meeting decides to not change the powers of signatures on the different bank accounts opened in the name of the company.

The persons currently empowered to sign on the different bank accounts, opened in the name of the company, will keep this power notwithstanding the present deed of liquidation.

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le dix-huit août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DEREK S.A., ayant son siège social au 16, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 78.928, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 21 novembre 2000, publié au Mémorial C numéro 434 du 12 juin 2001.

La séance est ouverte sous la présidence de Maître Victor Elvinger, avocat à la Cour, établi professionnellement à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

Le président désigne comme secrétaire Maître Catherine Dessoy, avocat à la Cour, établie professionnellement à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Serge Marx, avocat à la Cour, établi professionnellement à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, les scrutateurs et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les 5.488.164 actions représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Mise en liquidation de la société;
2. Nomination de deux liquidateurs;
3. Détermination des pouvoirs des liquidateurs;
4. Décharge donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
5. Décision sur les pouvoirs de signatures sur les différents comptes bancaires ouverts au nom de la société;
6. Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide la mise en liquidation volontaire de la société.

*Deuxième résolution*

L'assemblée nomme liquidateurs:

- Maître Victor Elvinger, avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 31, rue d'Eich, L-1461 Luxembourg,
- Maître Catherine Dessoy, avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 31, rue d'Eich, L-1461 Luxembourg.

*Troisième résolution*

Les liquidateurs ont, conjointement à deux, les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Ils peuvent accomplir les actes prévus à l'article 145 avec l'autorisation de l'assemblée générale telle que requise par la loi.

Il est conféré aux liquidateurs le pouvoir de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de donner décharge à:

- Mr Gustav Öhman,
  - Mr Christopher Masek,
  - Mr Victor Elvinger,
  - Mrs Catherine Dessoy,
  - Mr Andy Crankshaw,
  - Mr James Yates,
- membres du Conseil d'Administration, et à
- ERNST & YOUNG S.A.,

Commissaire aux Comptes de la Société, pour l'accomplissement de leur mandat jusqu'au vote de la présente assemblée.

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide de ne pas modifier les pouvoirs de signatures sur les différents comptes bancaires ouverts au nom de la société. Les personnes actuellement signataires sur les comptes bancaires ouverts au nom de la société le demeureront nonobstant le présent acte de mise en liquidation.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française.

A la demande des comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: V. Elvinger, C. Desso, S. Marx, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2004, vol. 144S, fol. 95, case 3. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2004.

J. Elvinger.

(084429.3/211/140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2004.

**FILUXA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 11.244.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille quatre, le dix-sept août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Edmond Ries, Expert-Comptable, demeurant à Luxembourg,

«le mandataire»

agissant en sa qualité de mandataire spécial de LOZANO S.A., avec siège social à Panama,

«le mandant»

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme FILUXA HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 11.244, a été constituée suivant acte reçu le 12 septembre 1973, publié au Mémorial C numéro 193 du 31 octobre 1973.

II.- Que le capital social de la société anonyme FILUXA HOLDING S.A., prédésignée, s'élève actuellement à EUR 248.000,- (deux cent quarante huit mille Euros), représenté par 24.800 (vingt-quatre mille huit cents) actions de EUR 10,- (dix Euros) chacune, chacune intégralement libérée.

III.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

IV.- Qu'en tant qu'actionnaire unique son mandant déclare expressément procéder à la dissolution de la société.

V.- Que son mandant déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs, commissaire de surveillance et directeurs de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la société dissoute.

VIII.- Qu'il y a lieu de procéder à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: E. Ries, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2004, vol. 144S, fol. 89, case 4. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2004.

J. Elvinger.

(085475.3/211/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2004.

**XANATUM FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 92.340.

L'an deux mille quatre, le trente septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de XANATUM FINANCE S.A., (la «Société») une société anonyme, établie et ayant son siège social au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

constituée suivant acte du notaire soussigné, en date du 4 mars 2003, publié au Mémorial C numéro 394 du 10 avril 2003, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, sous la section B numéro 92.340.

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée générale extraordinaire est déclarée ouverte sous la présidence de Madame Marie-Line Schul, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Sabine Dessart, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Marie Bettinger, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant de cent cinquante et un millions six cent quatre-vingt-neuf mille euros (151.689.000,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à un montant de cent cinquante et un millions sept cent vingt mille euros (151.720.000,- EUR) divisé en quinze millions cent soixante-douze mille (15.172.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, par l'émission de quinze millions cent soixante-huit mille neuf cents (15.168.900) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, à libérer intégralement par un apport en nature, les actions nouvelles ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes.

2. Constatation que les actionnaires existants ont, dans la mesure nécessaire, renoncer à leur droit préférentiel de souscription et souscription de la totalité des quinze millions cent soixante-huit mille neuf cents (15.168.900) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, par:

Monsieur Martin Michaeli, administrateur de sociétés, demeurant au 135, allée des Charmes, F-57810 Rodes, et libération entière de chacune de ces actions nouvelles par un apport en nature; attribution des actions nouvellement émises au souscripteur susnommé en contrepartie de ses apports; et reconnaissance de la réalisation de l'augmentation de capital.

3. Modification de l'article cinq (5), premier alinéa des statuts de la Société, comme suit, afin de refléter l'augmentation du capital social de la Société:

**«Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social souscrit est fixé à cent cinquante et un millions sept cent vingt mille euros (151.720.000,- EUR) représenté par quinze millions cent soixante-douze mille (15.172.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune».

4. Nomination de Monsieur Martin Michaeli, administrateur de sociétés, demeurant au 135, allée des Charmes, F-57810 Rodes, administrateur supplémentaire de la Société et fixation de la durée de son mandat.

5. Autorisation à conférer au conseil d'administration de la Société de nommer Monsieur Martin Michaeli, administrateur-délégué de la Société en remplacement de Monsieur Gabriel Jean.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera annexée au présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varietur par les personnes présentes et le notaire instrumentaire, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les trois mille et cent (3.100) actions, représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (31.000,- EUR) sont présentes ou représentées à cette assemblée générale, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée générale des actionnaires prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de procéder à une augmentation du capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant de cent cinquante et un millions six cent quatre-vingt-neuf mille euros (151.689.000,- EUR) afin de porter le capital social souscrit de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) divisé en trois mille et cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) à un montant de cent cinquante et un millions sept cent vingt mille euros (151.720.000,- EUR) divisé en quinze millions cent soixante-douze mille (15.172.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, par l'émission de quinze millions cent soixante-huit mille neuf cents (15.168.900) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, à libérer intégralement par un apport en nature, les actions nouvelles ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes.



*Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, réunissant toutes les actions présentement émises, reconnaît en rapport avec la présente augmentation de capital que les actionnaires existants ont renoncé à leur droit préférentiel de souscription dans la mesure nécessaire à la souscription des actions nouvelles et décide d'admettre Monsieur Martin Michaeli, administrateur de sociétés, demeurant au 135, allée des Charmes, F-57810 Rhodes, à la souscription de la totalité des quinze millions cent soixante-huit mille neuf cents (15.168.900) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

*Intervention - Souscription - Paiement*

Est ensuite intervenu aux présentes:

Monsieur Martin Michaeli, prénommé,

ici représenté par Madame Marie-Line Schul, juriste, avec adresse professionnelle au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

en vertu d'un pouvoir de substitution lui donné à Luxembourg, le 21 septembre 2004,

lequel pouvoir, après avoir été signé ne varietur par tous les membres du bureau et par le notaire instrumentant, restera annexé aux présentes aux fins d'enregistrement.

Laquelle mandataire a déclaré souscrire au nom et pour compte de Monsieur Martin Michaeli, prénommé, toutes les quinze millions cent soixante-huit mille neuf cents (15.168.900) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune et a déclaré de même libérer entièrement chaque action nouvelle par un apport en nature représenté par sept cent soixante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-six (769.986) actions, sur un total d'un million (1.000.000) d'actions de la société MEPHISTO HOLDING SAS, une société par actions simplifiée, régie par le droit français, établie et ayant son siège social dans la Zone Industrielle, rue de Sarreguemines, à F-57400 Sarrebourg, ayant chacune une valeur nominale de quinze euros et cinquante cents (15,50 EUR).

Le prédit souscripteur, par sa représentante susnommée, déclare, sous base d'un certificat, établi par lui, en date du 21 septembre 2004, que la contribution en nature est libre de toute charge et qu'il n'y a pas d'obstacle à leur libre transmission à la Société.

Pour satisfaire aux dispositions de l'article 26-1 et de l'article 32-1 (5) de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales, un rapport a été établi par le réviseur d'entreprises, Monsieur Marco Ries, avec adresse professionnelle au 231, val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, en date du 17 septembre 2004 sur les apports en nature qui contient les conclusions suivantes:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

Le rapport prémentionné, après avoir été signé ne varietur par tous les comparants à l'acte et par le notaire instrumentant, restera annexé aux présentes pour être soumis aux formalités de l'enregistrement.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier l'article cinq (5) premier alinéa des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital ci-dessus et décide que cet article cinq (5) premier alinéa des statuts de la Société sera dorénavant rédigé comme suit:

**«Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social souscrit est fixé à cent cinquante et un millions sept cent vingt mille euros (151.720.000,- EUR) représenté par quinze millions cent soixante-douze mille (15.172.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune».

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de nommer Monsieur Martin Michaeli, administrateur de sociétés, né à Sankt Ingbert (Allemagne), le 04 juillet 1936, demeurant au 135, allée des Charmes, F-57810 Rhodes, administrateur supplémentaire de la Société, portant ainsi le nombre d'administrateur de trois (3) à quatre (4).

Le mandat de l'administrateur présentement nommé se terminera avec le mandat des autres administrateurs, c'est-à-dire, à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2008.

*Cinquième résolution*

Conformément aux dispositions de l'article soixante (60) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires confère les pouvoirs nécessaires au conseil d'administration de la Société afin de nommer Monsieur Martin Michaeli, prénommé, aux fonctions de nouvel administrateur-délégué de la société XANATUM FINANCE S.A., en remplacement de Monsieur Gabriel Jean, nommé à ces fins aux termes d'une assemblée générale extraordinaire consécutive à l'acte de constitution de la Société du 4 mars 2003.

*Référence à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971*

Puisque suite à l'apport en nature par Monsieur Martin Michaeli, prénommé, de sept cent soixante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-six (769.986) actions ayant une valeur de quinze euros et cinquante cents (15,50 EUR) par action, la Société détient des actions représentant plus que 65% (en l'espèce: 76,9986%) du capital social émis par MEPHISTO HOLDING SAS, prédésignée, une société ayant son centre d'activités et son siège statutaire dans un État membre de la Communauté Européenne, et comme l'apport en nature a été effectué exclusivement en échange d'actions nouvellement émises dans le capital de la Société qui a son centre d'activités et son siège statutaire dans un État membre de la Communauté Européenne, la Société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971 qui prévoit une exemption du droit d'apport.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à environ six mille deux cent trente euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont tous signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: M.-L. Schul, S. Dessart, J.-M. Bettinger, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 11 octobre 2004, vol. 887, fol. 99, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 18 octobre 2004.

J.-J. Wagner.

(084914.3/239/137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2004.

**XANATUM FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 92.340.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 18 octobre 2004.

J.-J. Wagner.

(084916.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2004.

**MEDROM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 63.567.

L'an deux mille quatre, le vingt-trois septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MEDROM S.A., ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue, R. C. Luxembourg section B numéro 63.567, constituée suivant acte reçu le 17 mars 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 415 du 9 juin 1998.

L'assemblée est présidée par Madame Karine Henrion, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 100 (cent) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises relatif à l'opération projetée.

2. Augmentation du capital par incorporation d'une créance certaine et liquide de 169.000,00 EUR, avec 46.500,00 EUR pour le porter de 31.000,00 EUR à 77.500,00 EUR, accompagné d'une prime d'émission de 122.500,00 EUR et avec l'émission de 150 nouvelles actions.

3. Augmentation de capital avec 122.500,00 EUR, pour le porter de 77.500,00 EUR à 200.000,00 EUR par incorporation de la prime d'émission et ceci sans émission de nouvelles actions.

4. Coordination des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution*

Après lecture du rapport du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises relatif à l'opération projetée, l'assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit

A) à concurrence de EUR 46.500,- (quarante-six mille cinq cents Euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000,- (trente et un mille Euros) à EUR 77.500,- (soixante dix-sept mille cinq cents Euros), par l'émission de 150 (cent cinquante) actions nouvelles ayant les mêmes droits et obligations que celles existantes, accompagnées d'une prime

d'émission globale de EUR 122.500,- (cent vingt-deux mille cinq cents Euros), par conversion en capital d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible sur la Société s'élevant à EUR 169.000,- (cent soixante-neuf mille Euros);

L'assemblée décide d'admettre à la souscription des 150 (cent cinquante) actions nouvelles:

la société de droit de l'Île de Man PIC SERVICE LIMITED, ayant son siège social à IM1 2AN Douglas (Île de Man);

cet apport étant réalisé en nature, la mise en oeuvre du droit préférentiel de souscription prescrit par la loi en faveur des actionnaires existants en cas d'émission d'actions nouvelles n'est pas d'application;

#### *Intervention - Souscription - Libération*

Est ensuite intervenue aux présentes PIC SERVICE LIMITED, ici représentée par Madame Karine Henrion, prénommée, en vertu d'une des procurations dont mention ci-avant;

laquelle, par son représentant susnommé, a déclaré souscrire à l'intégralité de l'augmentation du capital social et la libérer intégralement ensemble avec la prime d'émission par conversion en capital d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible, existant à son profit et à charge de la Société, et en annulation de cette même créance à concurrence de EUR 169.000,- (cent soixante-neuf mille Euros).

B) à concurrence de EUR 122.500,- (cent vingt-deux mille cinq cents Euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 77.500,- (soixante-dix-sept mille cinq cents Euros) à EUR 200.000,- (deux cent mille Euros) par incorporation de la prime d'émission ci-dessus et ceci sans émission de nouvelles actions.

#### *Rapport d'évaluation de l'apport*

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises indépendant Monsieur Willem Van Cauter, demeurant à Mamer, conformément aux stipulations des articles 26-1 et 32-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

Conclusion:

«Sur base des vérifications effectuées, telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la valeur globale de l'apport, apport qui trouve son origine dans l'apport d'une créance liquide et certaine et qui correspond, au moins, au nombre de 150 actions avec désignation d'une valeur nominale de 100 EUR à émettre de la société accompagnée d'une prime d'émission de 122.500,00 EUR.

Fait à Mamer,  
le 12 juillet 2004.

(signé) Willem Van Cauter  
Réviseur d'Entreprises.»

Ledit rapport, signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

#### *Deuxième résolution*

Afin de mettre les statuts en conformité avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de coordonner les statuts et de modifier par conséquent le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Das gezeichnete Aktienkapital beträgt EUR 200.000,- (zwei hundert tausend Euros) und ist eingeteilt in 250 (zwei hundert fünfzig) Aktien mit einem Nominalwert von je EUR 800,- (acht hundert Euros).»

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quatre mille Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: K. Henrion, R. Uhl, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2004, vol. 145S, fol. 32, case 9. – Reçu 1.690 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2004.

J. Elvinger.

(087488.3/211/87) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2004.

#### **MEDROM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 63.567.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(087489.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2004.

**SARDITOURING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 50.057.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2004, réf. LSO-AV05633, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2004.

Signature.

(086265.3/802/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2004.

**SARDITOURING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 50.057.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2004, réf. LSO-AV05640, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2004.

Signature.

(086268.3/802/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2004.

**CENTERK S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 55.515.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2004, réf. LSO-AV05728, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2004.

Signature.

(086277.3/802/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2004.

**CENTERK S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 55.515.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2004, réf. LSO-AV05730, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2004.

Signature.

(086279.3/802/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2004.

**LIGHT BAR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital: EUR 20.000,00.**

Siège social: L-1740 Luxembourg, 42-44, rue d'Hollerich.  
R. C. Luxembourg B 93.531.

*Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 octobre 2004*

Suite à une cession de parts sociales datée le 8 octobre 2004, le capital de la société se compose comme suit:

Monsieur Jean-Luc Wolter, employé privé, demeurant à Luxembourg . . . . .	70 parts sociales
Monsieur Manu Konsbruck, employé privé, demeurant à Luxembourg . . . . .	70 parts sociales
Monsieur Tom Lessel, employé privé, demeurant à Esch-sur-Alzette . . . . .	30 parts sociales
Madame Marguerite dite Liliane Remakel-Weinz, demeurant à Howald . . . . .	30 parts sociales
<b>Total . . . . .</b>	<b>200 parts sociales</b>

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2004.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2004, réf. LSO-AV05558. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(086453.3/502/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2004.

63021

**PIMCO LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J. F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 86.327.

Les modifications au règlement de gestion du fonds commun de placement PIMCO LUXEMBOURG TRUST, enregistrées à Luxembourg, le 20 décembre 2004, réf. LSO-AX05642, ont été déposées au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(103120.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2004.

---

**SOROKINA S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 55.651.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le 12 janvier 2005 à 17.15 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 30 septembre 2004, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 septembre 2004.
4. Divers.

I (04737/1023/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**PORTUS S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-6726 Grevenmacher, 7, Op Flohr.  
H. R. Luxemburg B 90.855.

Sie werden hiermit zu einer

**ORDENTLICHEN HAUPTVERSAMMLUNG**

der Aktionäre der PORTUS S.A., welche am 30. Dezember 2004 um 11.00 Uhr am Gesellschaftssitz mit der nachfolgenden Tagesordnung stattfinden wird, eingeladen:

*Tagesordnung:*

1. Berichte des Verwaltungsrates und des Kommissars
2. Vorlage und Genehmigung der Bilanz und Gewinn- und Verlustrechnung per 31. Dezember 2003
3. Entlastung des Verwaltungsrates und des Kommissars
4. Neuwahlen
5. Verschiedenes

(04827/000/16)

*Der Verwaltungsrat.*

---

**LUXSHIPPING A.G., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-5515 Remich, 9, rue des Champs.  
H. R. Luxemburg B 90.856.

Sie werden hiermit zu einer

**ORDENTLICHEN HAUPTVERSAMMLUNG**

der Aktionäre der LUXSHIPPING A.G., welche am 30. Dezember 2004 um 14.00 Uhr am Gesellschaftssitz mit der nachfolgenden Tagesordnung stattfinden wird, eingeladen:

*Tagesordnung:*

1. Berichte des Verwaltungsrates und des Kommissars
2. Vorlage und Genehmigung der Bilanz und Gewinn- und Verlustrechnung per 31. Dezember 2003
3. Entlastung des Verwaltungsrates und des Kommissars
4. Neuwahlen
5. Verschiedenes

(04828/000/16)

*Der Verwaltungsrat.*

---

**CANILLAC HOLDING S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 60.388.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 13 janvier 2005 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 août 2004
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers.

I (04720/795/14)

*Le Conseil d'Administration.*

**WICKLA MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 65.942.

L'assemblée générale extraordinaire convoquée pour le 9 décembre 2004 n'ayant pas réuni le quorum exigé par la loi, les actionnaires sont convoqués à une

**DEUXIEME ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra au 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, le 27 janvier 2005 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Suppression de la valeur nominale des actions et augmentation du nombre d'actions sans apport supplémentaire de capital.
2. Suppression du capital autorisé.
3. Modification de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:  
«**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille deux cent cinquante Euros (EUR 31.250,-) représenté par deux mille cinq cents (2.500) actions sans désignation de valeur nominale.»
4. Modification de l'article 7, troisième alinéa:  
«**Art. 7. Troisième alinéa:** En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par écrit, par câble, par télégramme, par télex, par télécopieur ou par tout autre moyen de télécommunication électronique.»
5. Divers.

Les actionnaires sont avertis que cette deuxième assemblée délibérera valablement quelle que soit la portion du capital représentée conformément à l'article 67 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

I (04805/000/25)

*Le Conseil d'Administration.*

**DEXIA LEVERAGED INVESTMENT, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 46.181.

Les actionnaires sont invités à assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra le 26 janvier 2005, à 14.00 heures dans les locaux de DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 7, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Modification de l'article 3 des statuts pour remplacer la référence à la loi du 30 mars 1988 par la référence à la loi du 20 décembre 2002.
2. Modification de l'article 5 des statuts pour stipuler que le capital minimum de la Société est d'euros un million deux cent cinquante mille dans le 3<sup>e</sup> paragraphe.
3. Modification de l'article 10 des statuts pour insérer entre le 2<sup>e</sup> et le 3<sup>e</sup> paragraphe un nouveau paragraphe qui aura la teneur suivante: «Pour la détermination de l'actif net, les revenus et les dépenses sont comptabilisés jusqu'au jour de règlement applicable pour les souscriptions et rachats qui seront traités sur base de la valeur nette d'inventaire applicable.»
4. Modification de l'article 14 des statuts, pour remplacer la première phrase du 2<sup>e</sup> paragraphe par la phrase suivante: «Si ce jour est un jour férié légal ou bancaire à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable bancaire suivant.»
5. Modification de l'article 15 des statuts pour remplacer le 3<sup>e</sup> paragraphe par le texte suivant: «Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les présents statuts, les décisions de l'Assemblée Générale des

actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.»

6. Modification de l'article 16 des statuts pour remplacer le 2<sup>e</sup> paragraphe par le texte suivant: «Dans la mesure requise par la loi, l'avis sera en outre publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du Luxembourg, dans un journal luxembourgeois et dans tels autres journaux que le Conseil d'Administration décidera.»
7. Modification de l'article 17 des statuts pour:
  - insérer, après le 5<sup>e</sup> paragraphe un nouveau paragraphe qui aura la teneur suivante: «Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité de voix pour et contre une décision, le Président aura une voix prépondérante.»
  - ajouter, à la fin du 6<sup>e</sup> paragraphe la phrase suivante: «Ces résolutions seront effectives à la date de la dernière signature.»
  - ajouter un nouveau paragraphe à la fin de l'article qui aura la teneur suivante: «Les décisions du Conseil d'Administration peuvent également être prises lors d'une réunion par téléphone ou par télé-videconférence. Dans ce cas, les décisions régulièrement prises seront portées par après sur un procès-verbal régulier.»
8. Modification de l'article 27 des statuts pour remplacer la référence à la loi du 30 mars 1988 par la référence à la loi du 20 décembre 2002.
9. Modification de l'article 29 des statuts pour remplacer la référence à la loi du 30 mars 1988 par la référence à la loi du 20 décembre 2002.
10. Modification de l'article 31 des statuts pour rajouter la phrase suivante après le 1<sup>er</sup> paragraphe: «Les opérations de liquidation seront conduites conformément à la loi luxembourgeoise du 20 décembre 2002 sur les organismes de placement collectif.»
11. Modification de l'article 32 des statuts qui aura désormais la teneur suivante: «La SICAV a supporté ses frais de premier établissement, en ce compris les frais de préparation et d'impression du prospectus, les frais notariaux, les frais d'introduction auprès des autorités administratives et boursières, les frais d'impression des certificats et tout autre frais en relation avec la constitution et le lancement de la SICAV. Les frais ont été amortis sur les 5 premiers exercices sociaux.  
La SICAV prend à sa charge tous les frais d'exploitation tels que prévus à l'article 10 des présents statuts.  
Enfin, la rémunération des conseillers en investissements et de la banque dépositaire est à la charge de la SICAV.»
12. Modification de l'article 34 des statuts pour remplacer la référence à la loi du 30 mars 1988 par la référence à la loi du 20 décembre 2002.

Les actionnaires sont informés que les points à l'ordre du jour de cette assemblée générale extraordinaire requièrent qu'au moins la moitié des actions en circulation soit présente ou représentée à cette assemblée; les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Tout actionnaire désirant être présent ou représenté à l'assemblée générale extraordinaire devra en aviser la SICAV au moins deux jours francs avant la tenue de l'assemblée.

L'actionnaire détenant des actions au porteur devra en outre déposer ses actions au moins deux jours francs avant la tenue de l'assemblée aux guichets de DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg.

I (04856/755/62)

*Le Conseil d'Administration.*

### **DELTA LUXEMBOURG INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 40.005.

Les actionnaires sont priés d'assister à

#### **l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra exceptionnellement le *31 décembre 2004* à 9.00 heures, au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

#### *Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale statutaire
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
6. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
7. Nominations statutaires
8. Divers

II (04801/000/21)

*Le Conseil d'Administration.*

63024

**OVERSEAS MEDIA T.V. S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 86.483.

Les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social de la société extraordinairement le 31 décembre 2004 à 9.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration.
2. Présentation et approbation du rapport du Commissaire aux comptes.
3. Présentation et approbation du bilan et du compte de profits et pertes arrêtés au 31 décembre 2003.
4. Affectation du résultat.
5. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes.
6. Elections statutaires.
7. Divers.

II (04799/000/18)

*Le Conseil d'Administration.*

**ITALIAN INTERNET INVESTORS INIZIATIVE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 73.505.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra le 31 décembre 2004 à 10.00 heures au siège social, 19-21 boulevard du Prince Henri, 1724 Luxembourg

*Ordre du jour:*

1. révocation du Commissaire aux Comptes;
2. nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes;
3. divers.

Les actionnaires désirant assister à l'assemblée générale doivent déposer leurs actions 5 jours francs avant l'assemblée générale auprès de la SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, 19-21 boulevard du Prince Henri, 1724 Luxembourg.

II (04800/755/15)

*Le Conseil d'Administration.*

**CARDS INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 88.438.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra exceptionnellement le 31 décembre 2004 à 10.00 heures, au siège social, 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale statutaire
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
6. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
7. Nominations statutaires
8. Divers

II (04802/000/21)

*Le Conseil d'Administration.*